

Le Sommet de l'Acadie

LE QUÉBEC ET LA FRANCOPHONIE, À L'HEURE DU VIII^e «SOMMET»

Jean-Marc Léger

Conseiller en relations internationales. Ancien secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique (Agence de la Francophonie). Ancien secrétaire général de l'Aupelf-Uref (Agence universitaire de la Francophonie).

LE TITRE PEUT SEMBLER PRÉSOMPTUEUX, LE THÈME en tout cas est vaste et la place pour le traiter, plutôt modeste. Le Québec a incontestablement besoin, pour une foule de raisons, de la communauté des pays de langue française et des institutions qui l'incarnent, au premier chef la nouvelle Organisation internationale de la Francophonie, consacrée lors du «Sommet» de Hanoï. Et inversement, on peut estimer sans exagération que le Canada français, singulièrement le Québec, apporte à la communauté francophone une contribution originale et précieuse. Il l'a démontré depuis les débuts du mouvement qui, à partir des années cinquante, a suscité le regroupement des parlant français, sur le plan non gouvernemental d'abord et, à compter de 1970, dans le cadre intergouvernemental.

Au moment où se réunit en Acadie (je refuse de parler de Moncton, dont le nom évoque l'un des bourreaux du peuple acadien; de plus, celui-ci n'est pas confiné au Nouveau-Brunswick, il s'en faut mais se retrouve dans toute la région des Maritimes, ainsi qu'en Louisiane, en Nouvelle-Angleterre et, très largement, au Québec) le nouveau «Sommet», il convient de s'interroger sur l'évolution et les perspectives de

la communauté des pays de langue française d'une part, sur la place du Québec au sein de cet ensemble international, de l'autre.

Une évolution féconde

Et d'abord, la place du Québec dans l'ensemble francophone. Cette place, certes et fort heureusement, ne se résume pas au statut de «gouvernement participant» que l'on a pu jadis saluer, avec raison, comme une victoire. La portée et l'intérêt de cette innovation ont toutefois été progressivement réduits, d'une part par son extension à d'autres «provinces» (le Nouveau-Brunswick dès 1977, sans doute l'Ontario et d'autres prochainement) avec effet de banalisation du Québec, de l'autre par le durcissement de l'attitude d'Ottawa quant au rôle des «provinces» dans les affaires internationales. Le malheureux épisode de la visite du secrétaire général de la Francophonie au Canada, à la fin de l'été de 1998, en aura été une illustration supplémentaire.

Dans le même temps, on assistait, en Belgique, la Belgique désormais fédérale, à une évolution inverse: aujourd'hui, la Communauté française de Belgique est membre à part entière de l'Agence de la Francophonie – le gouvernement fédéral s'en est retiré – cependant que les deux gouvernements, Belgique et Communauté française, participent également aux «Sommets», dans la même qualité de membres à part entière. C'est dire le chemin parcouru en peu d'années par nos frères de la CFB, état de choses qui ne fait que souligner davantage à la fois la fragilité de notre position et l'acharnement du gouvernement canadien. La qualité de la contribution du Québec à la Francophonie – entendue dans son sens large – sa participation aux programmes et aux institutions ne sont heureusement pas fonction de son statut juridique. Il reste que, trente ans bientôt après la création de l'Agence francophone, la position officielle du Québec n'a pas bougé et que la notion de «gouvernement

participant» fait plutôt l'objet d'une interprétation restrictive. Face à son tuteur soupçonneux, le Québec est contraint de reprendre certaines des luttes d'antan et de faire preuve d'une vigilance de tous les instants.

Que ce soit dans l'ordre des rapports bilatéraux ou sur le plan multilatéral, la francophonie aura constitué au cours des dernières décennies l'axe central de l'action internationale du Québec. Dans la mesure où toute politique étrangère est pour une large part le reflet des priorités, des problèmes, des impératifs de la politique intérieure, il allait de soi qu'en décidant de nouer ou de renouer le dialogue avec l'extérieur, le Québec serait conduit à privilégier ses relations avec les pays de langue française, la France au premier chef, plus tard à favoriser l'avènement d'institutions francophones, à concourir à leur développement, puis à y rechercher une place propre (on n'ose plus dire: distincte), cette dernière ambition devant préparer l'affrontement, de toute façon inéluctable, avec Ottawa.

En fait, la démarche québécoise dans ses relations multilatérales et bilatérales avec les pays francophones justifie une double lecture, culturelle et politique, deux analyses et deux argumentations dont chacune rend compte d'une vision cohérente, fût-elle incomplète, du réel. De même, il y a une évidente interdépendance, on pourrait hasarder une sorte de fécondation réciproque, du bilatéral et du multilatéral, pour ce qui concerne les rapports du Québec avec les pays et les institutions francophones. Selon les interlocuteurs et les circonstances, le Québec aura pris appui sur le bilatéral pour obtenir ou conforter une place dans les institutions, ou aura utilisé ce dernier forum pour amorcer des contacts avec un certain nombre de pays qu'il ne savait rejoindre autrement. Chacun sait, par exemple, que sans la qualité, l'intimité de ses rapports avec la France, le Québec ne serait pas allé à Libreville

S	O	M	M	A	I	R	E
Le Québec et la francophonie, à l'heure du VIII ^e sommet Jean-Marc Léger		1	Tendances de la langue anglaise au Québec Charles Castonguay	8	La loi 101 est conforme aux principes de l'éthique Gregory Baum et Ramsey Clark	17	
Éditorial Un perpétuel combat Robert Laplante		3	Se donner les moyens de vivre en français Mouvement Québec français	10	Fallait-il sauver le soldat Monckton... ? François Baby	18	
Message de la présidente du Mouvement national des Québécoises et Québécois Louise Paquet		3	Partenaires pour la souveraineté: une société civile agissante... Suzanne La Ferrière	11	La domination de l'anglais Paul-Émile Roy	21	
Qu'est-ce que la francophonie ? Michel Tétu		4	L'Acadie des contrastes Patrice Dallaire	12	Lecture: « Regards sur l'Acadie et ses rapports avec le Québec » Paul-Émile Roy	22	
Le monde francophone Claude Sauvage		5	Montfort: Une lutte historique pour la francophonie canadienne Michel Gratton	14	Lecture: « Nous! 101 faits historiques de l'Ontario français » Paul-Émile Roy	22	
Le défi démologique du Québec Marc Termote		6	Le Manitoba francophone Ismène Toussaint	15	L'université francophone en milieu minoritaire Claudette Tardif	23	
Tendances de la langue française au Canada Charles Castonguay		8	La servitude sociolinguistique de la langue française Gilles Rhéaume	16	L'héritage politique du D ^r Camille Laurin Richard Gervais	24	

et la notion de gouvernement participant n'aurait pas été inventée à Niamey. Sur un autre plan, on pourrait rappeler la déclaration commune Hansenne-Lévesque de 1980, où la Communauté française de Belgique et le Québec s'engageaient à ne participer qu'ensemble à de futures instances et surtout à un éventuel «Sommet» francophone. L'exemple le plus révélateur de cette sorte de mouvement dialectique du bilatéral et du multilatéral reste le groupe de travail Harvey-de-Saint-Robert sur les «enjeux de la francophonie», dont la création fut décidée par MM. Lévesque et Mauroy, fin 1983, et dont le rapport fut déposé à la veille du premier «Sommet» en février 1986.

La volonté de participer aux organisations et associations internationales de langue française, puis de jouer un rôle de premier plan dans l'édification de la communauté francophone, aura été une constante de la politique extérieure des Québécois depuis le début des années soixante: les divers gouvernements ont maintenu cette option pour l'essentiel.

Pour le Québec pendant ces trois décennies, sa participation à la communauté francophone, à la création et au développement de cette communauté, a représenté quelque chose d'essentiel sur le plan politique assurément mais tout autant dans l'ordre culturel et linguistique, on peut ajouter aussi: sur le plan psychologique. Il y apportait le fruit d'une aventure historique singulière et l'image parfois déroutante, d'un statut ambigu, mais il en a bénéficié autant qu'il a contribué, ne serait-ce que d'avoir découvert les vertus de la «diplomatie des couloirs» et les mille moyens de tromper la vigilance d'un tuteur soupçonneux.

Si le Québec trouve un intérêt évident dans sa participation à la communauté francophone, à ses diverses institutions et associations, il y apporte de son côté une tonalité particulière et une contribution originale. Il représente en effet pour la francophonie un apport significatif, sous trois aspects: comme témoignage, comme fait socioculturel, comme expression française de la modernité nord-américaine et comme aventure historique singulière. N'allons pas nous complaire pour autant dans quelque optimisme démobilisateur: comme le Québec français lui-même, contraint à un combat incessant parce que menacé en permanence, la francophonie reste fragile, vulnérable aux assauts de l'uniformisation et dès lors ne doit point abaisser sa garde. Il y a un double et exigeant devoir de lucidité et d'intransigeance pour tous les francophones: gouvernements, organisations, individus.

Une perspective universelle

Nous nous le devons à nous-mêmes mais nous le devons également aux autres cultures et aux autres langues également menacées par une forme nouvelle et redoutable de conquête des esprits et d'asservissement des âmes. La défense du français et la construction d'une communauté francophone forte s'inscrivent dans une perspective universelle car elles contribuent au salut de la diversité culturelle du monde, gage de liberté des peuples et des individus.

À l'heure du VIII^e «Sommet», plusieurs questions fondamentales se posent à la fois quant aux priorités en matière de programmation, quant aux moyens financiers (dont la stagnation devient préoccupante), quant aux perspectives et aux conséquences d'un «élargissement» qui ne saurait se poursuivre indéfiniment sans danger.

Quelques priorités paraissent s'imposer d'évidence mais plusieurs d'entre elles supposent un

accroissement substantiel des ressources de la Communauté francophone. Il s'agit de la formation (et d'abord de l'alphabétisation) dans les pays du Sud principalement, d'un vaste programme de soutien à la création d'emplois dans les mêmes pays, de l'exploitation maximale des technologies de l'information et de la communication, de la mise en place éventuelle d'une formule de «volontariat pour la coopération» à l'intention des jeunes de tous nos pays, du renforcement de l'enseignement en français et de l'enseignement du français, du développement des centres de lecture et d'action culturelle. On retiendra aussi comme prioritaires le renforcement de l'action de la Francophonie dans ce qui a trait à l'État de droit et au respect des droits de l'homme ainsi que la concertation permanente entre les pays membres dans les domaines économique et financier (compte tenu de la réussite de la première conférence des ministres de l'Économie et des finances des pays membres, en avril dernier).

Les priorités québécoises

On peut supposer qu'au cours de ce VIII^e Sommet, la délégation du Québec marquera un intérêt particulier d'une part pour tout ce qui concerne les technologies de l'information et de la communication – où son inventivité est déjà reconnue –, de l'autre dans tout ce qui a trait à la jeunesse à laquelle il est essentiel de faire sentir, de démontrer l'utilité et l'efficacité de la communauté des pays de langue française, qui doit leur apparaître comme un lieu de solidarité, de créativité et de progrès. Il est aussi un autre domaine où le Québec souhaite, en liaison étroite avec la France, que l'Organisation francophone envisage de nouvelles initiatives et engage une action soutenue. Il s'agit de ce que l'on appelle, depuis plusieurs années, d'une formule discutable, «l'exception culturelle», qui est, plus justement, la protection et l'affirmation des cultures face aux périls que fait peser sur elles une mondialisation débridée, au danger de l'uniformisation et de l'hégémonie d'un seul modèle socioculturel. Ce problème angoissant concerne aujourd'hui l'ensemble des langues et des cultures. Il appartient à la Francophonie d'être à l'avant-garde d'un mouvement de résistance et de salut, d'être un recours pour toutes les langues et les cultures pareillement menacées. Il y va du salut de la diversité du monde, de la préservation de l'héritage culturel mondial et de la sauvegarde des chances de la créativité, et, à travers cette indispensable diversité, de la liberté des peuples comme des individus.

L'enjeu est capital. Il faut souhaiter que la Francophonie en fasse l'un de ses grands combats dans les années prochaines.

Cela appelle aussi le renforcement de la solidarité et de la circulation entre les pays de langue française, circulation des créateurs et des chercheurs, des professeurs et des étudiants, circulation des œuvres, approfondissement du dialogue des cultures. Dès lors, se pose de nouveau, avec insistance, la question d'une large convention culturelle entre nos pays, élément indispensable à toute action en profondeur.

Il appartient à ce VIII^e «Sommet» de prendre des initiatives audacieuses, en matière de développement, de jeunesse, de salut des cultures, de démocratie, de société de l'information et de la communication. Cela suppose un fort accroissement des ressources, certes mais cela suppose d'abord la volonté politique des États, notamment des pays de langue française du Nord. S'il y a volonté politique, il y aura les moyens financiers: ceux-ci, d'ailleurs, ne viendraient pas seulement des Gouvernements mais de l'Entreprise, pourvu que cette dernière constate l'engagement réel des pouvoirs publics.

L'audace, la vision, l'élan sont aujourd'hui les conditions essentielles de la réussite de la communauté francophone. Et cette réussite n'est pas indifférente au reste du monde. En même temps, se joue là, pour une part, l'avenir français comme langue internationale.

La grande question qui se pose aux hommes désormais et le principal enjeu des relations internationales résident dans l'avenir des cultures. Leur vitalité, leur puissance de rayonnement, leurs rapports entre elles, leur aptitude à faire échec aux assauts de l'uniformisation, voilà ce qui doit faire notre constant souci. Une partie décisive a commencé à l'échelle du monde, dont nous devons reconnaître et mesurer les implications, dans l'ordre éthique comme dans l'ordre culturel et dans l'ordre économique.

Il m'apparaît que la plus haute tâche de la francophonie serait de susciter cette grande alliance des langues et des cultures, et de proposer une charte de la diversité en même temps qu'un pacte de solidarité. Entreprise ambitieuse assurément, dessein utopique peut-être, mais qui est à la mesure des atouts et des périls de l'époque: pour conjurer ceux-ci et jouer à plein ceux-là, il nous faut justement quelque grande utopie mobilisatrice et la pratique d'un optimisme tragique, selon la formule chère à Emmanuel Mounier. Ce serait l'honneur de la francophonie d'y contribuer, ce serait celui de la langue française d'en être l'expression.

LE QUÉBEC, PAYS FRANCOPHONE

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), la plus grande centrale syndicale québécoise, avec près d'un demi-million de membres, salue chaleureusement les participants au Sommet de la Francophonie.

La FTQ profite de l'occasion pour rappeler son engagement indéfectible dans la lutte, plus nécessaire que jamais, en vue de faire du Québec un pays souverain. Un pays moderne, pluraliste, ouvert sur le monde et... francophone !

Henri Massé, président
René Roy, secrétaire général



*Fédération
des travailleurs
et travailleuses
du Québec*

545, boulevard Crémazie Est
17^e étage
Montréal (Québec)
H2M 2V1

Téléphone: (514) 383-8000
Télécopieur: (514) 383-8001
ftq@montrealnet.ca

É D I T O R I A L

UN PERPÉTUEL COMBAT

Robert Laplante

Directeur

NUMÉRO SPÉCIAL, FORMAT INHABITUEL, L'ACTIONNATIONAL EN COLLABORATION avec le Mouvement national des Québécois, tenait à marquer l'événement : ce VIII^e Sommet de la Francophonie pose un jalon à une étape cruciale de notre évolution nationale. Plus que jamais, en effet, le devenir des petites nations apparaît-il lié aux capacités de traduire la solidarité dans des formes organisationnelles capables de soutenir et de relancer les capacités d'initiative. Si la solidarité reste le maître-mot, l'audace et le goût d'entreprendre doivent marquer l'esprit de décision et donner le ton aux échanges. Ce VIII^e Sommet doit fournir des occasions de traduire encore plus concrètement la volonté de faire les choses autrement, de les faire dans le respect des différences et dans le souci d'élargir les domaines de coopération dans l'espace francophone.

Le combat pour la langue est indissociable du combat pour la culture. Pour le Québec ce combat est perpétuel. Notre existence a toujours été et demeurera précaire sur ce continent. L'indépendance nous fournira, un jour, les outils qui nous font cruellement défaut pour lutter avec toute l'efficacité requise en notre condition pour assurer notre plein épanouissement. Mais elle ne sera jamais qu'un moyen. C'est la volonté de vivre qui, toujours, fera la différence. Cette volonté sans laquelle aucun projet de civilisation n'est pensable. Et grâce à laquelle on peut triompher de l'adversité.

Si, au Québec et au Canada, le français donne encore des fruits qui se puissent offrir en partage aux autres peuples, francophones et du monde entier, cela tient d'abord, cela tient essentiellement à cette volonté. Nulle part ailleurs, plus durement qu'en ce Moncton de toutes les humiliations, la démonstration nous en est-elle faite par le courageux peuple acadien. Il faut le redire parce que c'est vrai pour eux, parce que c'est tragique pour toutes les communautés minoritaires ailleurs sur le territoire canadien : le fait français au Canada ne se main-

tient que par la capacité quotidienne que démontrent ceux qui le parlent à surmonter tantôt l'indifférence agacée, tantôt l'hostilité larvée.

Au Québec, même, les acquis restent fragiles. Érodée par un ordre constitutionnel qui nous a été imposé, la loi 101 n'est plus que l'ombre de ce qu'elle était. Le statut du français ne cesse d'y être attaqué par des forces très souvent financées et encouragées par Ottawa. Les gestes malveillants du gouvernement fédéral en ce qui a trait à la participation du Québec aux divers forums et conférences sur la diversité culturelle témoignent d'une volonté de tutelle inacceptable. Par-delà les discours, le Canada tolère mal que le français soit autre chose et plus que l'expression d'un dynamisme subjugué. Et encore, ne le tolère-t-il que pour s'en faire objet de vanité, pour se convaincre et tenter de convaincre de sa magnanimité à chaque fois qu'une percée est effectuée pour élargir l'horizon de ceux et celles qui ont fondé ce pays, ouvert cette portion du continent.

Les francophones hors Québec ressentent bien toutes les ambiguïtés de cette attitude, qu'ils en sont venus à considérer le projet indépendantiste québécois comme une menace : sans l'exprimer ouvertement, ils restent tiraillés par le doute que le Canada leur accorde quelque considération ou droit que ce soit le jour où cette reconnaissance ne lui serait plus utile pour contenir le Québec. Des occasions comme ce Sommet devraient pourtant les convaincre que tous les parlant français d'Amérique sont objectivement des alliés sur l'essentiel et que c'est par la force de cette alliance que se pourra le mieux tisser la grande toile de la solidarité.

Le monde est entré dans une phase de bouillonnement exceptionnel. Sur tous les plans, les relations entre les peuples aussi bien que la dynamique interne de leur développement sont remis en cause par des forces économiques, techniques et culturelles d'une puissance tellurique. Dans l'ombre de toutes les menaces qui pèsent sur le devenir des petites nations comme sur les acquis de la Francophonie elle-même se cachent des occasions exceptionnelles de revoir et de changer l'ordre des choses. Le Québec entend faire sa part pour les débusquer. Aux participants de ce VIII^e Sommet de trouver les moyens et les occasions de les partager pour s'en faire un horizon commun.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS

Louise Paquet

LÉ MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS fut associé à toutes les grandes transformations de la société québécoise depuis sa fondation en 1947 avec une volonté ferme et constante de défendre les intérêts d'un Québec français, libre et ouvert sur le monde. Il regroupe aujourd'hui dix-huit Sociétés nationales et Saint-Jean-Baptiste réparties dans autant de régions du Québec.

La promotion de la souveraineté, de la langue française, de la fierté québécoise et de la solidarité francophone sont au cœur de l'action du MNQ et de ses Sociétés affiliées. Il s'intéresse également aux autres questions qui touchent les intérêts, les aspirations et le devenir de la société québécoise, qu'il s'agisse de démocratie, d'éducation ou de développement économique et social.

Une tradition de solidarité francophone

Depuis de nombreuses années, le MNQ travaille à tisser des liens privilégiés avec les autres peuples francophones, plus particulièrement en tant que membre de la Conférence des peuples de langue française (CPLF). Au sein de cet organisme fondé en 1973, le MNQ a toujours joué un rôle de premier plan, notamment en y assumant la présidence. À quatre reprises, il fut l'hôte de cette organisation qui regroupe également des mouvements associatifs de l'Acadie, de Bruxelles, de France, du Jura, de Romandie, du Val d'Aoste et

de Wallonie. La dernière rencontre, organisée par la MNQ et la Société nationale du Saguenay-Lac Saint-Jean, s'est tenue à Jonquière, en août 1997.

Sous le thème Francophonie d'aujourd'hui, francophonie des jeunes?, la Conférence de Jonquière fut un moment marquant dans l'évolution de la CPLF. Réunissant près de 300 délégués, dont la moitié étaient âgés de moins de trente ans, elle avait pour principal objectif de créer une dynamique de renouvellement au sein de l'organisme. C'est ainsi que fut créé, à Jonquière, le Forum international des jeunes pour la Francophonie et, dans les mois qui ont suivi, les sections québécoise, française, wallonne-bruxelloise et acadienne de cette jeune organisation.

Parallèlement à son implication à la CPLF, le MNQ s'est engagé à renouveler son implication au sein de la francophonie nord-américaine. Depuis 1991 - année où il réunissait des leaders souverainistes québécois et des leaders francophones du Canada - le MNQ a peu participé aux rencontres réunissant les communautés francocanadiennes et acadienne. Sa présence au Nouveau-Brunswick, dans le cadre du Sommet de la Francophonie ainsi qu'au Congrès mondial acadien, qui se tenait il y a quelques semaines en Louisiane, témoignent de cette volonté de renouer ses liens de solidarité.

Un État francophone, démocratique et pluraliste

Le MNQ est l'héritier d'une longue tradition de lutte pour l'émancipation du peuple québécois. Depuis la fondation des premières Sociétés Saint-Jean-Baptiste au XIX^e siècle, le Québec a beaucoup évolué et le MNQ fut partie prenante de cette évolution. D'abord voué à promouvoir les intérêts des Canadiens français, le MNQ a participé, à partir des années 60, à l'éveil de la conscience nationale québécoise. La rupture

avec la division ethnoconfessionnelle de la société québécoise fut un élément majeur dans la transformation des références identitaires du peuple québécois.

La nation québécoise d'aujourd'hui se définit par l'appartenance à un même territoire, par l'adhésion aux mêmes lois et aux mêmes institutions et par le partage d'une langue publique commune, le français, fil conducteur de sa continuité historique et sans doute, son trait distinctif le plus visible par rapport aux sociétés avoisinantes.

Le Québec auquel nous aspirons sera celui de tous ceux et celles qui y sont nés ou qui ont choisi d'y vivre, au-delà la diversité des origines, des langues maternelles ou des croyances religieuses. La démocratie, le respect des libertés, l'égalité des personnes, le pluralisme religieux et idéologique sont des caractéristiques et des valeurs fondamentales du Québec moderne.

C'est dans cet esprit que le MNQ oriente son action et ses prises de position et plus particulièrement dans le cadre des célébrations de la Fête nationale du Québec dont il assume la coordination depuis 1984. D'année en année, le thème de la Fête nationale transmet un message rassembleur, inclusif, et c'est l'ensemble de la population du Québec qui est convié à manifester son appartenance et son attachement à ce coin de planète. De plus en plus, des Québécoises et des Québécois de toutes origines répondent à cette invitation, dans la joie, la fierté et la solidarité.

Le MNQ est heureux d'être présent au Village de la Francophonie, à Dieppe, à l'occasion de ce VIII^e Sommet. Ce sera une occasion d'échanger et de fraterniser avec des francophones du monde entier et de partager avec eux nos espoirs en l'avenir de notre langue commune et de nos cultures respectives.

QU'EST-CE QUE LA FRANCOPHONIE ?

Michel Tétu

Directeur de *L'Année francophone internationale*

À L'APPROCHE D'UN SOMMET DE LA FRANCOPHONIE, la même question revient sur le tapis : qu'est-ce que la francophonie ?

On découvre par exemple que la Macédoine, l'Albanie et la Pologne seront à Moncton comme «membres observateurs», la Bulgarie, la Moldavie ou le Cap-Vert l'étant comme membres à part entière. Or, la guerre du Kosovo nous a amenés à fréquenter, par écrans de télévision interposés, des ressortissants albanais et macédoniens qui accueilleraient des réfugiés. Va encore pour les Albanais dont plusieurs dirigeants parlaient français, mais pour les Macédoniens en revanche, il fallait être très chanceux pour tomber sur un francophone même partiel, ou mieux très «occasionnel», selon la terminologie du Haut Conseil de la Francophonie.

Des discours enluminés font miroiter les beautés d'une «francophonie plurielle», l'enrichissement par sa diversité en face de la mondialisation à relent anglo-saxon. Mais lorsque l'orateur, dignitaire de haut rang, enchaîne en parlant de «la culture francophone», on se demande si on a bien compris ; surtout lorsqu'il se réfère, devant un public de Québécois, d'Africains et d'Arabes, aux sources latines et grecques, à l'enrichissement de la Renaissance et à la pureté du siècle des Lumières. On a hâte de goûter aux joies et satisfactions promises d'un espace francophone fait de partenariat, de coopération responsable et de regroupement généreux dans un ensemble en construction – si la construction prend du temps, le regroupement doit être généreux à en juger par les voyages des politiciens et des fonctionnaires !

Nous simplifions l'exposé, car le discours est bien plus complexe que cela, compte tenu des abstractions politico-philosophiques, émaillé toutes les 45 secondes d'un acronyme forçant l'admiration à défaut de la compréhension. À peine le lecteur moyen commence-t-il à s'habituer à quelque appellation que le nom change, le sigle restant souvent néanmoins le même.

Qu'on en juge plutôt : l'Association internationale des parlementaires de langue française est devenue l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF – ex-AIPLF). Quand, d'un air entendu, on vous parle de «l'Agence», vous revient à la mémoire la guerre des drapeaux de la Conférence de Niamey qui avait vu naître l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) : elle est devenue aujourd'hui l'Agence de la Francophonie (AF), partie de l'Organisation internationale de la Francophonie – (OIF), dont le Secrétaire général (SGF) est M. Boutros Boutros-Ghali. L'AUFELF n'était pas facile à assimiler (Association des universités partiellement ou entièrement de langue française) – ne pas confondre avec l'OPEP (Association des pays producteurs de pétrole). On lui a ajouté il y a quelques années un deuxième nom (AUFELF-UREF, Université des réseaux d'expression française), puis elle est devenue l'Agence francophone pour l'enseignement universitaire et la recherche. C'est aujourd'hui l'AUF, l'Agence universitaire francophone, mais on continue à parler de l'AUFELF... Et que dire de l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles francophones (AIMF) ? À entendre de magnifiques envolées, ponctuées d'initiales mystérieuses, on comprend le linguiste Robert Chaudenson qui prétend que la langue la plus parlée dans la francophonie n'est pas le français mais... la langue de bois.

Heureusement que le néophyte francophone peut se sauver avec sa foi de charbonnier. Sans quoi, il se retirerait vite de toutes les célébrations de la Journée internationale de la Francophonie (20 mars) – ou mieux de la Semaine de la Francophonie – auxquelles il contribue généreusement, de son temps et de son argent, parce qu'il fait partie d'une ONGF, lire Organisation non gouvernementale francophone !...

Voulez-vous qu'on essaie pour une fois d'être simple et qu'on démêle un peu les choses :

La francophonie, Francophonie et l'espace francophone :

- 1) La francophonie avec un petit f, désigne l'ensemble des locuteurs, des groupes de locuteurs et des peuples qui utilisent le français à des degrés divers : le français est selon le cas langue maternelle, langue seconde, langue de communication ou de culture. Le mot «francophonie» a été créé par le géographe français Onésime Reclus en 1880, repris et popularisé un siècle plus tard par le poète Léopold Sedar Senghor, ancien président de la République du Sénégal. «L'avenir verra plus de francophones en Afrique et en Amérique du Nord que dans toute la francophonie d'Europe.» (O. Reclus, 1887, cité par R. Chaudenson, AFI 2000, p. 324).
- 2) La Francophonie avec un grand F, désigne le regroupement sur une base politique des États et gouvernements (52 en 1999) qui, réunis en Sommets tous les deux ans, définissent les orientations et les programmations de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), dirigée par le Secrétaire général de la Francophonie. Le nom officiel des Sommets est Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Le Sommet de Hanoï (1997) a élu Boutros Boutros-Ghali secrétaire général. «L'Algérie n'appartient pas à la Francophonie, mais n'a aucune raison d'avoir une attitude figée vis-à-vis de la langue française.» (A. Bouteflika, 30 juillet 1999, AFI 2000, p. 200).
- 3) L'espace francophone, représentant une réalité non exclusivement géographique ni même linguistique mais aussi culturelle, réunit tous ceux qui, de près ou de loin, éprouvent ou expriment une certaine appartenance à la langue française ou aux cultures francophones. Cette dénomination, bien qu'apparemment floue, est certainement la plus féconde. Elle recouvre des situations très variées :
 Ex. 1 : «Ste-Lucie reconnaît de plus en plus son héritage français à travers le créole qui est parlé par les habitants de l'île.» (Sherry Fedée, AFI 2000, p. 139).
 Ex. 2 : «Depuis le siècle dernier, le français, langue de prestige, de culture, de diplomatie, a été enseigné dans les écoles. [...] Langue de science, tous les médecins devaient la connaître...» (Esther Bermejo de Crespo, AFI 2000, p. 285).

Francophone et français

Les anglo-saxons bénéficient de deux termes : english et british servant à désigner, l'un la langue qui est parlée, l'autre le pays d'appartenance (on peut parler english sans être british).

En français, un seul terme désignait à la fois l'appartenance à la France et la langue parlée. Onésime Reclus inventa le mot «francophone», créant un deuxième adjectif pour désigner les parlants français non originaires de France. Le dictionnaire Larousse a repris cette acception du terme et, jusqu'en 1983, on pouvait lire que «francophone» signifiait de langue française, hors de France. Aujourd'hui, tous ceux qui parlent le français sont des francophones, Français y compris.

Francophonie et francophonie canadienne

Il en est ainsi des Canadiens de langue maternelle française qui parlent (encore) le français dans les dix provinces et les territoires : on peut les regrouper sous le titre général de «francophonie canadienne». Mais il n'y a pas d'ensemble institutionnel, ni d'ensemble politique. Il n'y a pas de «Francophonie canadienne». Le gouvernement du Québec a d'ailleurs fait savoir qu'il ne voulait pas s'associer à certaines célébrations de 1999, qui étaient autres que linguistiques.

Francophonie institutionnelle et vie associative

Les associations (de bénévoles la plupart du temps) sont le terreau de la Francophonie : elles permettent l'éclosion çà et là de fleurs diverses plus ou moins parfumées. C'est grâce à elles que la francophonie est populaire, qu'elle sait chanter et danser.

La Francophonie officielle – unie – garde ses distances avec les associations car elles ne parlent pas d'une seule et même voix ; elles vont un peu dans tous les sens, suivant leurs spécificités ou leurs spécialités : la diversité en somme.

Un rapide bilan

- 1) Le mot «francophonie» s'est imposé grâce aux médias – ils ne pouvaient utiliser sans cesse des expressions trop longues (de langue française, d'expression française) surtout en ce qui concerne les Sommets (des chefs d'État et de gouvernements des pays ayant en commun l'usage du français) ; c'est vite devenu les «Sommets de la Francophonie». Le mot est passé dans les mœurs.
- 2) L'institution politique de la Francophonie, née après une longue gestation et un accouchement dans la douleur, a grandi : elle est devenue une adolescente prometteuse, intelligente, parfois ingrate, et assez vigoureuse malgré quelques boutons et maladies de jeunesse. Le rôle politique de la Francophonie peut être très positif, son rôle économique aussi, sans compter ses réalisations éducatives et culturelles.
- 3) Pour passer à l'âge adulte, il lui faut néanmoins encore réussir quelques examens, satisfaire aux rites d'initiation des grandes organisations : saura-t-elle imposer la démocratie et faire respecter les droits de l'homme dans les pays membres ? Pourra-t-elle sensibiliser la jeunesse, l'instruire et l'amener à inventer en français pour que la langue française soit une langue vivante ? Saura-t-elle s'appuyer sur les associations non gouvernementales et les aider à l'occasion pour que la francophonie soit populaire ? Nous l'espérons bien sûr : souhaitons-lui bonne chance et bon anniversaire à Moncton.

LE MONDE FRANCOPHONE

Claude Sauvage

Professeur

Les langues devraient être traitées comme des conceptions du monde.
(Gramsci)

FRANCOPHONE, FRANCOPHONIE, MOTS D'UNE consonance déplaisante bien que d'une construction étymologique satisfaisante, datent de 1880, lorsque le géographe français Onésime Reclus les introduisit dans son livre France, Algérie et colonies pour y analyser et dénombrer les «parlants français» de la Métropole hexagonale et de son domaine colonial. Cependant, le sens en était différent, dans la mesure où il était univoque, conférant aux Français de France aussi bien qu'aux francophones du Maghreb, par exemple, les mêmes relations par rapport à la langue française, les peuples colonisés étant considérés comme des Français de fait ou en devenir.

Lorsque les mots réapparaissent, dans les années 60, sous l'impulsion de quelques francophiles de haut rang, ils évolueront et se nuanceront sémantiquement, arrivant de nos jours à désigner (à distinguer aussi) les peuples et les personnes qui ont le français comme langue maternelle, langue première, langue seconde ou langue de culture (qui le parlent en gens cultivés et non automatiquement pour refléter leur propre culture : Syrie, Liban, Égypte...); qui l'emploient en tant que langue officielle, co-officielle ou administrative (supplétive), pour reprendre le classement du Groupe de recherche en géolinguistique de l'Université Laval.

Le terme de francophonie² garde cependant son ambiguïté, ballotté de la langue française aux pays qui la parlent : sa définition d'ailleurs de «pays ayant en commun l'usage de la langue française» le dit bien. La Francophonie n'est pas un Commonwealth, non plus qu'une Hispanidad, un OTAN, un Pacte de Varsovie ou un Comecon (encore qu'elle se rapproche de ce dernier). Elle est le rassemblement de tous les peuples des pays ou des régions qui ont décidé d'en faire un véhicule (un moyen et non une fin) d'échange et d'entraide économiques, technologiques et culturels. Dans l'ordre. Du moins pour les conférences au sommet. Car la communauté francophone, qu'il faut distinguer des précédentes, s'est mobilisée en dehors des pouvoirs officiels pour mettre sur pied un ensemble d'institutions, d'organismes et d'activités concrètes (voir organigramme page 9).

Tous ces organismes prouvent la vitalité des diverses couches des sociétés francophones et leur désir d'échanger à tous les niveaux. Désir guidé par la communion culturelle? peut-être pour ceux qui ont été formés dans les grandes institutions françaises : Senghor, Bourguiba, Mohamed V, Sihanouk... qui sont d'ailleurs à l'origine du mouvement des années 60 appelant au regroupement et à la création de l'organisme. Mais plus sûrement parce que, comme le disait ce diplomate égyptien qui répondait au président algérien Boumédiène, lequel voyait dans ce mouvement de nouvelles visées colonialistes françaises, «parce que le français est la langue du non-alignement».

La langue française connut deux universalités : la première aux XII^e et XIII^e siècles, lors de

la période de l'ancien français commun «le François», alors que sous l'hégémonie grandissante de Paris, centre politique et intellectuel, une personne «bien parlant en langue française» était considérée comme bien éduquée. La deuxième, au XVIII^e siècle, au temps de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, où elle devint la langue de la culture et de la diplomatie internationales, où Hollandais, Allemands, Russes, Polonais, Autrichiens, Italiens... cultivaient le français souvent au détriment de leur propre langue, et où les auteurs Goldini, Casanova, Beccaria écrivaient leurs œuvres en français. Les écrits scientifiques y étaient aussi rédigés en français, langue de la clarté, de la nuance et de la concision, dont l'aura déclinera à partir du milieu du XIX^e siècle, lorsque l'industrie et la technologie américaines prendront leur élan. Mais ce déclin est attribuable au vocabulaire technologique anglo-américain que le français, comme les autres langues, devra traduire, adapter ou adopter (avec donc un vocabulaire de réaction et non plus de création); il ne sera en rien imputable à la valeur structurale intrinsèque du français, toujours considéré comme la langue de la précision par excellence. Et ce n'est pas le snobisme ou la panique de l'Institut Pasteur qui viendra y changer quoi que ce soit.

et les infrastructures technologiques à redresser ou à créer ayant occupé le devant de la scène. Mais les sommets sont faits pour cela et celui de Québec, à l'automne de l'année suivante, n'y échappa pas. Le gros de l'action culturelle, au sens très large d'avancement des choses de l'esprit, est l'apanage de tous ces organismes dont nous parlions plus haut, qui regroupent universitaires, journalistes, scientifiques, hommes de loi, ministres de la Culture, de la Recherche scientifique et de l'enseignement supérieur, enseignants, gens de la radio et de la télévision, de l'artisanat, écrivains, etc. C'est là, à notre avis, que réside le véritable avenir de la francophonie : dans ces bouillons de cultures (sans mauvais jeu de mots) que le ferment de base, le français rassemble, souvent au delà des considérations individuelles, même si, comme l'écrit Bernard Dorion, «Ce n'est que lorsque les pays du tiers ou du quart monde francophone sentiront que s'exprime concrètement, c'est-à-dire par des hommes et de l'argent et non par des mots, un élan de solidarité dirigé vers eux, qu'ils adhéreront vraiment à un concept qui peut encore leur sembler théorique et lointain».¹

C'est à Dorion que nous emprunterons encore les derniers mots, faisant nôtre sa définition de la francophonie : «Pour moi, la francophonie, c'est d'abord l'ÉGALITÉ, j'entends l'égalité des

Pays	POPULATION TOTALE	FRANCO-PHONES ¹	Pays	POPULATION TOTALE	FRANCO-PHONES ¹
Afrique et Proche-Orient					
1. Bénin	5 370 000	470 000	29. Tunisie	8 730 000	2 370 000
2. Burkina Faso	9 900 000	610 000	30. Zaïre	4 280 000	1 740 000
3. Burundi	6 120 000	165 000	Amérique		
4. Cameroun	12 800 000	1 940 000	31. Canada	29 300 000	6 290 000
5. Cap-Vert	380 000	500	32. Dominique	85 000	1 000
6. Centrafrique	3 210 000	140 000	33. Haïti	7 030 000	570 000
7. Comores	630 000	350 000	34. Nouveau-Brunswick	760 000	223 000
8. Congo	25 100 000	770 000	35. Québec	7 280 000	5 650 000
9. Côte d'Ivoire	13 800 000	3 630 000	36. Sainte-Lucie	150 000	2 000
10. Djibouti	520 000	29 000	Asie et Océanie		
11. Égypte	57 600 000	215 000	37. Cambodge	9 500 000	10 000
12. Gabon	1 020 000	300 000	38. Laos	4 730 000	4 000
13. Guinée	6 560 000	355 000	39. Vanuatu	165 000	45 000
14. Guinée-Bissau	1 050 000	1 000	40. Viet-Nam	72 600 000	70 000
15. Guinée Équatoriale	380 000	500	Europe		
16. Liban	2 860 000	894 000	41. Belgique	10 080 000	4 500 000
17. Madagascar	14 300 000	1 060 000	42. Bulgarie	8 400 000	8 400
18. Mali	10 600 000	890 000	43. Communauté française de Belgique	4 500 000	4 500 000
19. Maroc	26 600 000	4 610 000	44. France	58 000 000	56 800 000
20. Maurice	1 100 000	270 000	45. Luxembourg	380 000	300 000
21. Mauritanie	2 200 000	120 000	46. Moldavie	4 370 000	175 000
22. Niger	8 600 000	520 000	47. Monaco	30 000	27 000
23. Rwanda	5 200 000	210 000	48. Roumanie	22 700 000	1 000 000
24. Saint-Thomas et Prince	125 000	1 000	49. Suisse	7 000 000	1 342 000
25. Sénégal	8 060 000	720 000			
26. Seychelles	71 000	5 000			
27. Tchad	6 250 000	150 000			
28. Togo	4 000 000	680 000			

¹ Personnes utilisant quotidiennement le français.

D'universelle, la langue française deviendra mondiale au XX^e siècle. Introduite dans les cinq continents par l'expansion coloniale, elle y demeurera après la décolonisation.

Le 17 février 1986, la «salle des congrès» du Château de Versailles accueillait le premier sommet de la Francophonie, réunissant une quarantaine de chefs d'État et de gouvernements. L'académicien d'origine sénégalaise Léopold Sédar Senghor y était au premier rang et avec raison : il l'avait créée, avec une poignée d'inconditionnels de la langue française (dont le Québécois Jean-Marc Léger). Bien sûr, les besoins criants de la plupart des pays présents, en majorité africains, ont relégué les considérations culturelles au second rang, l'économie

droits de toutes ses composantes. Par là elle tourne le dos aux systèmes d'asservissement, de domination, de colonisation. (...) C'est ensuite la COMPRÉHENSION. La langue française, bien commun partagé par toutes les parties, n'est pas une fin en soi mais un simple moyen, magnifique certes, de compréhension entre des hommes issus de toutes cultures, venant de tous horizons. (...) Enfin, la francophonie c'est la SOLIDARITÉ (qui doit aboutir à promouvoir) la prise de conscience d'un devoir de soutien de la part des nantis en faveur des déshérités».²

1. In Jean-Marc Léger, La Francophonie : grand dessein, grande ambiguïté, Hurtubise HMH, 1987, préface, p. 13.

2. Ibid. p. 11 à 13.

LES DÉFIS DÉMOLINGUISTIQUES DU QUÉBEC À L'AUBE DU XXI^e SIÈCLE

Marc Termote

Professeur-chercheur à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS-Urbanisation), membre du Centre interuniversitaire d'études démographiques (CIED) et associé au Département de démographie de l'Université de Montréal.

COMME LA QUASI-TOTALITÉ DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLEMENT avancées, la population du Québec a adopté depuis plusieurs décennies un comportement de fécondité qui n'assure pas le renouvellement de son effectif. Et comme la plupart de ces pays, le Québec tente, sinon d'éviter, du moins de retarder la décroissance démographique qu'un tel comportement implique, en faisant appel à l'immigration internationale. Le Québec se distingue cependant par un déficit anticipé des naissances très élevé et par un contexte géopolitique et culturel qui rend plus difficile l'intégration linguistique des immigrants. Il se retrouve donc devant le dilemme suivant : ou bien il accepte de voir diminuer, lentement mais sûrement, le nombre de ses habitants (et donc son poids démographique et politique au sein de la Confédération canadienne), ou bien il tente de remplacer les naissances manquantes par un nombre très élevé d'immigrants, avec les conséquences sociales et culturelles (problèmes d'intégration linguistique et économique) et territoriales (déséquilibre croissant entre Montréal et le reste du Québec) que cela implique. C'est à l'explicitation de ce défi qu'est consacrée cette note.

Alors que l'indice de fécondité de la population québécoise s'élevait à 4,0 enfants par femme à la fin des années 1950, en dix ans il chutait à 2,0, pour se retrouver aujourd'hui à 1,4 : depuis près de trois décennies, le Québec n'assure donc plus le renouvellement de sa population. Malgré l'arrivée aux âges reproductifs des cohortes nombreuses de femmes nées durant la période du baby boom, la baisse de la fécondité de ces femmes a eu pour effet de faire baisser le nombre de naissances de 145 000 en 1959 à moins de 85 000 aujourd'hui. Les quatre dernières décennies ont connu également une baisse marquée de la mortalité, mais cet allongement de la durée de vie n'a pas eu pour conséquence une réduction du nombre de décès, et cela à cause du vieillissement rapide de la population, conséquence inéluctable de la baisse de la fécondité : de 1959 à aujourd'hui, le nombre annuel de décès est passé de 36 000 à 55 000. Il en résulte que, avec un accroissement naturel (excédent des naissances sur les décès) d'à peine 30 000 unités en 1998, le Québec se retrouve aujourd'hui quasiment en croissance nulle.

Sans l'apport de l'immigration internationale passée, l'accroissement naturel du Québec serait d'ailleurs encore plus faible. En effet, il faut tenir compte de l'accroissement naturel des immigrants, dont la fécondité est nettement plus élevée que celle du reste de la population (en 1991-1995, l'indice de fécondité des immigrantes de la région métropolitaine de Montréal s'élevait à 2,5, alors que celui des non-immigrantes

était de 1,6). Plus précisément, près de la moitié de l'accroissement naturel de l'ensemble du Québec en 1998 était dû aux seuls immigrants de la région de Montréal.

Un dilemme impossible

Le nombre annuel d'immigrants internationaux reçus au Québec s'élève actuellement à environ 27 000, ce qui est proche de la moyenne annuelle de longue période. Un tel niveau d'immigration fait du Québec un des pays les plus accueillants au monde. À titre de comparaison, la France, huit fois plus peuplée que le Québec, a reçu en 1995 quelque 50 000 immigrants, soit moins du double du Québec. Si l'on tient compte de la capacité démographique d'accueil, le Québec s'est donc montré quatre fois plus ouvert à l'immigration que la France. Malgré ce niveau relativement élevé d'immigration, une entrée annuelle de 27 000 immigrants ne permet pas de maintenir l'effectif de la population québécoise à long terme. En effet, le déficit anticipé des naissances est tel qu'il faudrait multiplier par trois, voire par quatre si la fécondité continue à baisser, le nombre actuel d'immigrants. Les problèmes économiques (nécessité de créer des emplois pour assurer la subsistance de ces immigrants) et socioculturels qu'entraînerait une telle arrivée massive sont évidemment sans aucune mesure avec les problèmes d'intégration rencontrés actuellement. En d'autres termes, si le Québec décidait d'adopter une politique de population dont l'objectif serait de maintenir le nombre d'habitants au niveau actuel, il faudrait, à moins d'une remontée significative et durable de la fécondité, assurer chaque année l'intégration économique et socioculturelle de quelque 80 000 nouveaux immigrants.

Un des défis majeurs d'un tel scénario réside dans le fait que la grande majorité (environ les trois quarts) des immigrants choisissent de s'établir dans l'Île de Montréal, soit directement, dès leur arrivée sur le sol québécois, soit après quelques années de séjour dans une autre région du Québec. Il semble difficilement concevable de demander à la vingtaine de municipalités de l'Île de Montréal de créer les conditions économiques et l'infrastructure socioculturelle permettant de recevoir chaque année environ 60 000 immigrants.

Les implications linguistiques d'un tel afflux d'immigrants et de cette très forte concentration territoriale constituent une dimension fondamentale de la problématique démographique du Québec. En effet, les trois quarts des immigrants reçus au Québec sont non francophones, et ce pourcentage atteint 80 % pour les immigrants établis dans l'Île de Montréal. L'immigration internationale a donc pour effet de faire baisser la part du groupe francophone de cette dernière région, alors qu'en dehors de celle-ci, où s'établissent relativement peu d'immigrants non francophones, cette immigration n'affecte guère la composition linguistique. Dans ces conditions, toute augmentation de l'immigration internationale a nécessairement pour conséquence de réduire le poids du groupe francophone.

Dans l'Île de Montréal, cette dynamique de décroissance du poids du groupe francophone, défini selon la langue le plus fréquemment utilisée au sein du ménage, se trouve renforcée par l'étalement urbain : plus de 80 % des personnes qui quittent l'île pour s'établir dans le reste de la région métropolitaine sont francophones, et la perte nette du groupe francophone de l'Île de Montréal due à l'étalement urbain s'élève à

près de 10 000 par an, soit une perte annuelle de un pour cent de l'effectif francophone de l'île. Si la migration intraprovinciale a donc pour effet de réduire l'effectif et la part des francophones de l'Île de Montréal, par contre la migration interprovinciale est la source majeure de perte pour les anglophones. Ces deux processus migratoires exercent donc des effets contraires sur le poids du groupe francophone de l'Île de Montréal.

La cassure linguistique

La conjugaison d'une sous-fécondité chronique parmi les francophones (comme d'ailleurs chez les anglophones), d'une immigration internationale très majoritairement non francophone et fortement concentrée dans l'Île de Montréal, d'un étalement urbain essentiellement francophone et d'une émigration interprovinciale très majoritairement anglophone, produit nécessairement dans l'Île de Montréal une baisse du poids du groupe francophone (comme d'ailleurs du groupe anglophone) et une forte croissance de la part des allophones, alors que dans le reste de la région métropolitaine de Montréal et dans le reste du Québec, peu affectés par la migration internationale et interprovinciale, la dynamique démographique n'a guère d'influence sur le poids du groupe francophone, sauf dans la région métropolitaine autour de l'île, où l'émigration en provenance de celle-ci joue en faveur de ce dernier groupe.

Les processus démographiques à l'œuvre au Québec conduisent donc à une «allophonisation» croissante de l'Île de Montréal et à une stabilisation du poids du groupe francophone en dehors de l'île, avec à moyen terme une décroissance de l'effectif de la population de l'ensemble du Québec. Cette cassure linguistique croissante, couplée à la dichotomie socio-économique bien connue entre l'Île de Montréal et le reste du Québec, constitue un défi majeur pour le Québec du prochain siècle. Si la population québécoise n'est pas prête à augmenter rapidement, durablement et significativement son niveau de fécondité (et tous les indicateurs semblent montrer qu'une telle augmentation est peu probable), elle devra accepter que cette cassure s'accroisse si en même temps elle entend – grâce à l'immigration internationale – maintenir le nombre actuel de ses habitants, voire simplement freiner la décroissance de son effectif.

Le tableau ci-contre illustre bien les principales dimensions du défi démologique du Québec. La croissance démographique du Québec a été d'environ 30 000 unités par an entre 1991 et 1996 (contre 110 000 à la fin des années 1950, pour une population bien moins nombreuse), avec une nette tendance à la baisse. Si l'on découpe le Québec en trois régions, à savoir l'Île de Montréal, le reste de la région métropolitaine de Montréal et le reste du Québec (la province moins la région métropolitaine de Montréal), on constate que seule la région «reste de la région métropolitaine» a connu une croissance démographique entre 1991 et 1996 : l'Île de Montréal est déjà en déclin (malgré l'apport considérable de l'immigration internationale) et le reste du Québec est en stagnation.

Le poids du groupe francophone dans l'ensemble du Québec est resté relativement stable, mais cela est dû uniquement à la nette augmentation du pourcentage de francophones dans la région métropolitaine en dehors de l'Île de Montréal : sur l'île proprement dite cette

part a significativement baissé, et en dehors de la région métropolitaine elle est restée plutôt stable. Le groupe francophone, dont l'effectif en nombre est déjà en décroissance, est encore majoritaire (à 55 %) dans l'Île de Montréal, mais tous les scénarios de prévision montrent que dans dix à vingt ans il y sera minoritaire (le nombre d'allophones dépassera alors le nombre d'anglophones). Il est d'ailleurs déjà minoritaire dans l'île en dehors de la Ville de Montréal: en 1996, la part des francophones dans la population de la Ville s'élevait à 62 %, mais

toire (en faveur des francophones) dans le domaine de la fécondité et de la migration interne est moralement inacceptable, et puisqu'une telle discrimination en matière d'immigration internationale ne peut qu'être partielle, on peut se demander si des mesures linguistiques visant à favoriser la force d'attraction du français auprès des membres des groupes non francophones représentent un outil efficace pour lutter contre la tendance à la décroissance démographique manifestée par le groupe francophone.

périlleuse. Il ne faut en effet pas sous-estimer les conséquences de tout ordre qui résulteraient pour l'ensemble du Québec d'une situation où le cœur de la seule grande région métropolitaine serait majoritairement non francophone et entouré d'un territoire à 90 % francophone. Les effets d'entraînement risquent d'être rapides, surtout dans un contexte où ce dernier espace francophone en Amérique du Nord se retrouve dans une dynamique de déclin démographique prononcé.

On peut également discuter de la pertinence du concept de «langue d'usage au foyer» dans l'évaluation de la situation linguistique d'une société, et avancer que la langue utilisée au travail ou pendant les loisirs, celle adoptée avec les amis, ou encore celle à laquelle il est fait recours pour les relations avec les services publics, peut représenter une catégorie tout aussi significative. Une telle approche permet sans doute d'évacuer les problèmes, mais elle néglige une dimension fondamentale, à savoir que la langue d'usage au sein d'un ménage est aussi en règle générale la langue maternelle des enfants de ce ménage. Dans une perspective générationnelle, donc de long terme, dans une société qui a une mémoire et qui entend transmettre son patrimoine identitaire, la langue d'usage «au foyer» semble un concept incontournable.

Une politique de population

Il semble donc bien que la société québécoise soit très bientôt amenée à faire un choix. Ou bien elle tente, sinon d'arrêter, du moins de freiner le déclin démographique en accueillant chaque année un nombre très élevé d'immigrants, ce qui accélère le processus de minorisation des francophones dans l'Île de Montréal et augmente la fracture linguistique entre cette dernière région et le reste du Québec (à moins d'envisager une immigration qui soit pour les trois quarts francophone, ce qui dans le contexte actuel est difficilement concevable). Ou bien elle accepte d'entrer dans un processus de décroissance démographique rapide, avec ce que cela implique en termes d'accélération du vieillissement de la population et de déclin du poids politique du Québec au sein de la Confédération canadienne (en d'autres termes, des Québécois de moins en moins nombreux, de plus en plus vieux, de plus en plus marginalisés, mais francophones plus longtemps). Un tel choix est crucial pour l'avenir du Québec et doit se faire de manière éclairée. Une politique de population s'impose.

COMPOSITION LINGUISTIQUE PAR RÉGION EN 1991 ET 1996

Effectifs (en milliers) et répartition (en %)

	Population totale (en 000)		Pourcentage du groupe					
			Francophone		Anglophone		Allophone	
	1991	1996	1991	1996	1991	1996	1991	1996
Ile de Montréal	1 776	1 750	57,3	55,6	26,2	25,6	16,5	18,8
Reste RMR Montréal	1 358	1 538	84,8	85,9	10,6	9,5	4,6	4,6
RMR Montréal	3 134	3 288	69,2	69,8	19,5	18,1	11,3	12,1
Reste du Québec	3 762	3 757	94,3	94,1	4,4	4,5	1,3	1,4
Total Québec	6 896	7 045	82,9	82,8	11,2	10,8	5,9	6,4
Reste du Canada	20401	21483	3,2	2,9	87,5	86,3	9,3	10,8

elle n'était que de 46 % dans l'ensemble des autres municipalités de l'Île-de-Montréal. Comme on peut s'attendre à ce que la part du groupe francophone dans les autres régions demeure relativement stable (autour de 85 % dans le reste de la région métropolitaine, aux alentours de 94 % dans le reste du Québec), la cassure linguistique entre l'Île de Montréal et les autres régions du Québec ne peut qu'augmenter, et cela dans un contexte général de décroissance des effectifs, décroissance qui – à cause de la concentration de l'immigration dans l'Île de Montréal – sera plus rapide en dehors de la région métropolitaine de Montréal.

Les tendances démographiques sont des tendances lourdes, difficiles à renverser. L'expérience montre qu'une politique de natalité est le plus souvent inefficace. Une politique qui viserait à freiner directement la propension à émigrer vers la banlieue ou en dehors du Québec, semble difficilement défendable, car elle porterait atteinte à la libre circulation des individus. Il n'y a finalement que deux moyens pour tenter d'infléchir plus ou moins significativement la double tendance à la décroissance de la population et à la diminution du poids des francophones: l'immigration et la mobilité linguistique. Puisqu'une intervention discrimina-

La réponse est négative. De telles mesures linguistiques peuvent sans doute faire en sorte que chaque immigrant non francophone finisse par s'intégrer pleinement dans le groupe francophone, ou du moins ses descendants. Mais un tel processus d'assimilation linguistique prend du temps, et pendant toute la durée de ce processus, d'autres phénomènes, comme la sous-fécondité des francophones, l'étalement urbain autour de Montréal, l'immigration internationale majoritairement non francophone, continuent d'exercer un impact négatif majeur sur le poids et l'effectif du groupe francophone. Les gains que ce dernier peut espérer réaliser par la mobilité linguistique ne pourront jamais compenser l'effet négatif des facteurs démographiques.

Une attitude périlleuse

Dans notre analyse, nous avons souligné à plusieurs reprises l'importance de la cassure linguistique croissante entre l'Île de Montréal et le reste du Québec. On peut évidemment soutenir que ce qui se passe à Montréal n'a guère d'importance et que tant que le groupe francophone parvient à maintenir une part supérieure à 80 % dans la population de l'ensemble du Québec, il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Une telle attitude nous apparaît cependant éminemment



**PARTENAIRES
POUR LA
SOUVERAINETÉ**

Parce que nous croyons en un

Québec solidaire, francophone,

souverain et ouvert sur le monde.

Parce que nous croyons en un

Québec solidaire, francophone,

souverain et ouvert sur le monde.

TENDANCES DE LA LANGUE FRANÇAISE AU CANADA JUSQU'EN 1996

Charles Castonguay¹

Département des mathématiques et de la statistique, Université d'Ottawa

LES COMPTES RENDUS OFFICIELS SONT SOUVENT UN PEU TROP EUPHORIQUES au sujet de la situation et de l'avenir du français au Canada. Les observations suivantes devraient suffire à dissiper ce qui reste d'illusion à cet égard. Toutes les données proviennent de Statistique Canada.

L'effondrement démographique des populations francophones du Canada

Regardez bien les chiffres du tableau suivant, et comparez notamment le nombre des enfants avec celui des adultes hors Québec. La baisse démographique n'est pas attribuable, évidemment, au commissaire aux langues officielles. Mais ce qui l'est, en revanche, c'est l'illusion qu'il entretient chez les Canadiens français lorsqu'il écrit: «La légère diminution des membres des communautés francophones [hors Québec] pourrait n'être que temporaire» (Rapport annuel 1997, p. 16).

Enfants de 0-9 ans et adultes de 25-34 ans, population de langue maternelle française, 1961 et 1996

	1961		1996	
	Enfants 0-9 ans	Adultes 25-34 ans	Enfants 0-9ans	Adultes 25-34 ans
Ensemble du Canada	1 281 600	710 800	835 700	1 015 100
Québec	1 092 700	586 400	746 900	864 600
Reste du Canada	188 900	124 400	87 800	150 500

Le rôle essentiel de l'assimilation dans le déséquilibre linguistique au Canada

Le déséquilibre linguistique entre le français et l'anglais au Canada n'est pas dû d'abord à la sous-fécondité des Canadiens français. En effet, les taux de natalité des anglophones du Canada (langue maternelle anglaise) sont tombés sous le seuil de renouvellement des générations **10 ans avant** qu'une baisse similaire ne se manifeste chez les francophones. Les deux groupes linguistiques sont maintenant insuffisamment féconds.

Si l'on ne peut accuser la démographie, alors quelle est la cause principale du déséquilibre linguistique? C'est l'assimilation à l'anglais, c'est-à-dire **l'anglicisation**.

En effet, grâce à la puissance assimilatrice de l'anglais, les populations anglophones n'accusent nulle part de déficits intergénérationnels aussi marqués que ceux qui minent les populations francophones. Dans l'ensemble du Canada, le recensement de 1996 a montré **un gain net** pour l'anglais de plus de **2,2 millions** de personnes, à la suite de l'anglicisation des francophones et des allophones (autre langue maternelle). Au contraire, le français subissait une **perte nette**, par voie d'anglicisation, de plus de **un quart de million** de personnes.

TENDANCES DE LA LANGUE ANGLAISE AU QUÉBEC

ou comment la langue qui est menacée n'est pas celle pour laquelle tant de bonnes âmes s'émeuvent

Charles Castonguay¹

Département des mathématiques et de la statistique, Université d'Ottawa

Depuis 1991, la population anglophone du Québec est restée stable

LES DONNÉES DU RECENSEMENT MONTRENT QUE LA POPULATION DONT LA langue d'usage est l'anglais, au Québec, a diminué de 14% entre 1971 et 1991, mais qu'elle est demeurée stable entre 1991 et 1996.

On a souvent en mémoire l'émigration de quelque 200 000 Anglo-Québécois durant la décennie qui a suivi l'élection du Parti Québécois, en 1976. Ce qu'on sait moins, c'est que 200 000 autres départs ont eu lieu entre 1966 et 1975, après la Révolution tranquille (Statistique Canada ne recueillait pas de données sur la migration interprovinciale avant 1966).

L'«exode anglophone» a donc débuté bien avant 1976. Depuis le milieu des années 1980, il semble terminé. Comment expliquer que la

L'anglicisation des jeunes adultes francophones et allophones produit ensuite suffisamment d'enfants anglophones pour combler presque entièrement l'écart créé par les taux de natalité insuffisants des populations anglophones du Canada, – et même du Québec.

L'anglicisation hors Québec est passée de 54% en 1971 à 67% en 1991.

La disparition tendancielle

Les données du recensement montrent que de 1971 à 1996, la population utilisant le français au foyer à l'extérieur du Québec a diminué de 8%, et que les seules minorités de langue française qui ont connu une croissance étaient celles du Nouveau-Brunswick (du moins jusqu'en 1991) et de la Colombie-Britannique (+ 5 077 en 25 ans). En Ontario, la population parlant français au foyer a diminué de 13%. Les six autres minorités francophones sont fermement engagées dans la voie de la disparition tendancielle et accusent des diminutions de 20% et plus depuis 1971. Le recul atteignait 56% à Terre-Neuve, 31% dans l'Île-du-Prince-Édouard, 24% en Nouvelle-Écosse, 42% au Manitoba, 63% en Saskatchewan et 21% en Alberta.

Il faut donc corriger les propos du Directeur de la démographie à Statistique Canada, et affirmer, malheureusement, que la disparition tendancielle est maintenant la règle (et non l'exception) chez les minorités francophones des provinces du Canada, sauf au Québec.

Le supposé progrès du français au Canada

Le Directeur de la Division de la démographie à Statistique Canada a affirmé au Comité mixte permanent des langues officielles: «Il y a eu certes une augmentation du nombre et de la proportion de ce qu'on peut appeler les locuteurs du français, des personnes [au Canada] qui sont capables de parler le français, soit comme langue première, soit comme langue seconde» (Délibérations 17 février 1998, 5:13).

Le nombre de ces personnes a certainement augmenté, mais leur proportion n'augmente pas. D'après les données du recensement, le pourcentage de Canadiens qui peuvent parler le français au Canada est passé de 32% en 1951 à 31% en 1996.

Ce phénomène s'explique par l'augmentation du nombre des personnes bilingues anglais-français, combinée avec la diminution du nombre de personnes unilingues français (capacité de parler le français mais pas l'anglais). D'ailleurs, le groupe des français unilingues a diminué de 30 000 entre 1991 et 1996. Il s'agit là d'une autre diminution historique, et cela signale sans doute le début d'une tendance à la baisse.

L'anglais n'est pas du tout dans la même situation. Depuis 1951, le nombre d'unilingues anglais au Canada a augmenté en moyenne de plus de un million de personnes aux cinq ans, et la proportion d'unilingues anglais est demeurée constante, soit 67%. En 1996, pas moins de 84% des Canadiens parlent l'anglais comme langue maternelle ou langue seconde.

Conclusion

Il est illusoire de prétendre que le français progresse au Canada. Le français est en danger au Canada dans toutes les provinces anglophones. Il n'est même pas à l'abri de toute inquiétude au Québec.

1. Ce texte est la version abrégée du Mémoire présenté au Comité mixte permanent des Langues officielles, Sénat et Chambre des communes le 28 avril 1998. Le travail du résumé du texte a été effectué par Lucia Ferretti, Département des sciences humaines, Université du Québec, Trois-Rivières.

population anglophone du Québec se soit stabilisée malgré le nombre des départs? Non, ce n'est pas grâce à la fécondité, car les anglophones du Québec n'ont pas une fécondité suffisante pour assurer le remplacement des générations. La réponse, c'est que le pouvoir d'assimilation de l'anglais, en particulier dans les régions de Montréal et de l'Outaouais, compense efficacement l'émigration.

L'échec relatif de la francisation au Québec

Dans les provinces anglophones du Canada, il n'y a pas d'assimilation au français. Ce n'est qu'au Québec, province à plus de 80% francophone, que le français profite quelque peu de l'assimilation. Or, le tableau ci-dessous montre que même dans ces circonstances, les gains de l'anglais demeurent autrement plus impressionnants, notamment en matière d'assimilation actuelle.

Effet de l'assimilation au Québec, 1991

	Anglais	Français	Autre
Origine ethnique	488503	5 262 828	1 058 963
Langue maternelle	626202	5 585 649	598 454
Langue d'usage	761805	5 651 790	396 695

Sources: Statistique Canada, 1993 et 1994

Une lecture rapide du tableau montre que les gens d'origine ethnique anglaise comptent pour 7,17% de la population du Québec, mais que 11,2% de tous les Québécois ont l'anglais comme langue d'usage. L'anglais attire donc nettement plus que ce à quoi on pourrait s'attendre si c'était une langue menacée au Québec.

Dans l'ensemble du Québec, on compte, en 1991 comme en 1971, un peu plus de francophones anglicisés que d'anglophones francisés. Cette dominance directe de l'anglais sur le français est restée remarquablement stable dans les régions à forte concentration anglophone. Par exemple, dans la partie ouest de l'île de Montréal, à 47% anglophone, on constate en 1991 une anglicisation actuelle nette des francophones de l'ordre de 7%, comme en 1971. Autre exemple, dans la partie de l'ouest du Québec formée des comtés de Gatineau et de Pontiac, à 34% anglophone, 4% des francophones sont anglicisés.

Quant aux allophones, la part du français dans leur assimilation nette n'a atteint que 40% en 1996, comparée à 26% en 1971, avant la loi 101. En 1991, 129 521 allophones étaient anglicisés, et seulement 72 237 allophones étaient francisés, et ce, dans une province à 80% francophone, répétons-le. C'est dire que la francisation du Québec a subi un échec relatif, malgré la loi 22 et la loi 101.

Quelques vérités-choc à propos de l'assimilation des immigrants et allophones à la langue française

Vérité n° 1 : Dès 1976-1980, le plafonnement du français comme langue d'assimilation des nouveaux arrivants était visible. Il n'y a pas eu d'amélioration significative depuis près plus de 20 ans.

Vérité n° 2 : De 1971 à 1996, la société d'accueil de langue anglaise a profité davantage de l'assimilation des allophones nés au Québec, que la société d'accueil de langue française. En effet, parmi les allophones nés au Québec ou au Canada, le recensement de 1996 a compté dans la région de Montréal quelque 35 000 anglicisés de plus qu'en 1971, alors que le nombre de francisés n'a augmenté que d'environ 9000.

Vérité n° 3 : Ce sont les dispositions des lois 22 et 101 relatives à la langue de scolarisation qui ont permis de hausser la part du français dans l'assimilation. Si de 15 à 17% des allophones immigrants de 0 à 14 ans s'assimilaient au français avant 1961, leur pourcentage est monté à 80% pour la cohorte de 1981-1985, et il plafonne depuis. Si bien qu'on peut dire

que depuis 15 ou 20 ans, la loi 101 semble avoir fait sentir tous ses effets en ce qui concerne la réorientation de l'assimilation des immigrants. Les données de 1996 confirment simplement que la partie de la hausse de la part du français dans l'assimilation qui serait directement attribuable aux lois 22 et 101 semble entièrement tributaire du nouveau régime scolaire.

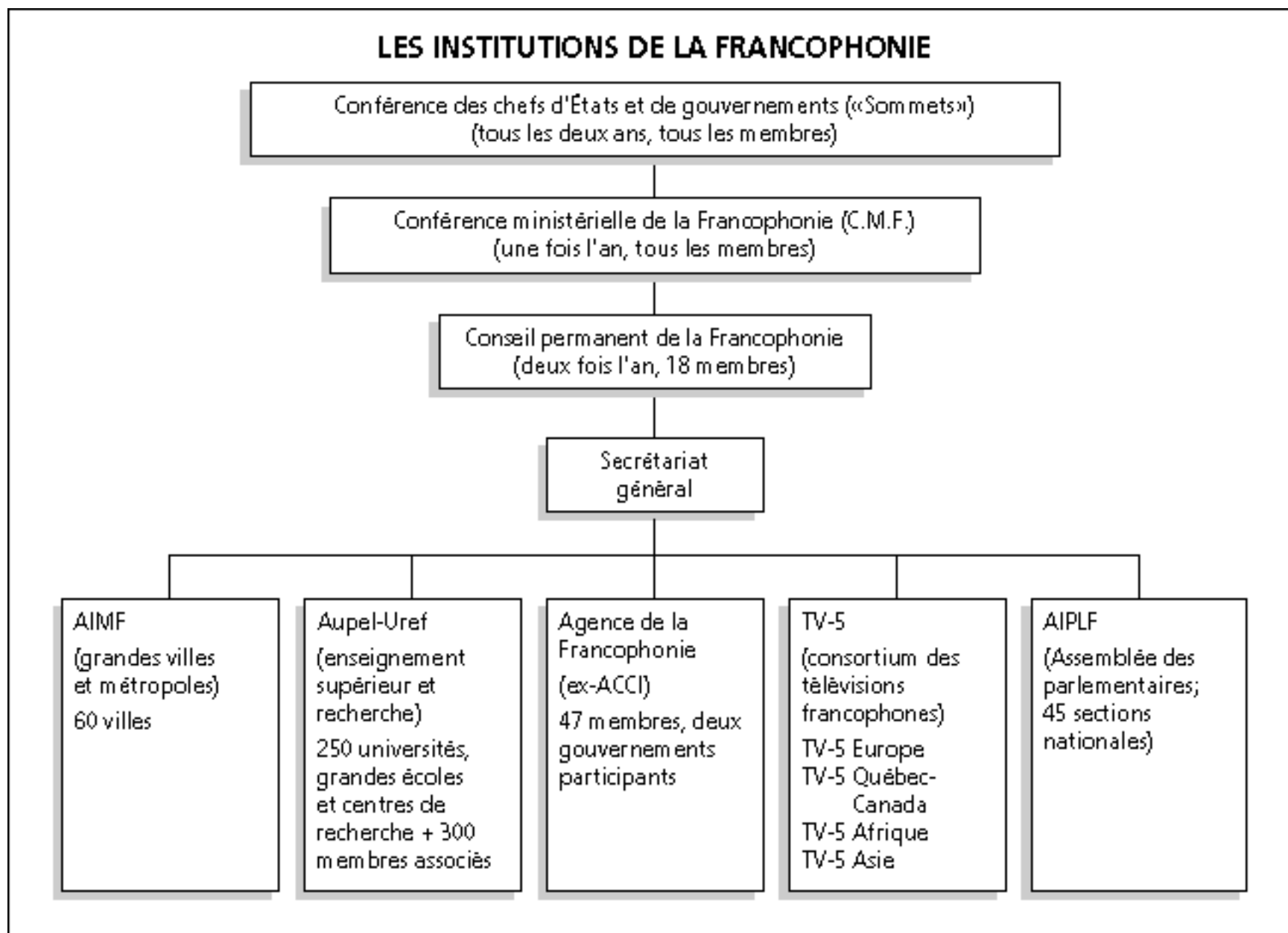
L'essoufflement de la francisation a certainement à voir avec la défaite du «oui» au référendum de 1980 sur la souveraineté-association et, dans sa foulée, l'activisme fédéral et fédéraliste en faveur d'un retour du Québec au bilinguisme anglais-français. Cet activisme, du reste, s'est encore accentué depuis la défaite du «oui» au référendum de 1995. Le Commissaire aux langues officielles du Canada intervient constamment en faveur de l'élargissement de l'accès à l'école anglaise pour les enfants d'immigrants. Or, c'est justement la scolarisation en français qui est la seule disposition des lois linguistiques à avoir infléchi de façon sensible l'assimilation en faveur du français!!

C'est le français qui est en difficulté au Québec, pas l'anglais

Au total, donc, après 30 ans de volonté nette de faire du français non seulement la langue officielle mais la langue commune du Québec, et malgré les lois 22 et 101, seulement 40% des allophones sont assimilés au français au Québec. Et cela, beaucoup grâce aux dispositions des lois linguistiques sur la langue de la scolarisation.

On peut donc parler d'un plafonnement, voire d'un essoufflement de la francisation. D'autant qu'aux facteurs dont on a déjà parlé, s'ajoute celui de la sous-fécondité des francophones. Le poids de la majorité francophone est à la baisse au Québec depuis 1986. Cela laisse prévoir que dans quelques décennies il y aura l'amorce d'un déclin en chiffres absolus (Termotte, 1996, 167). Dans la région de Montréal, où 80% des allophones du Québec élisent domicile, le poids des francophones passera bientôt sous le seuil de 50%. Dans ces conditions, il n'est pas exclu que l'anglais connaisse de nouveaux succès comme langue d'assimilation des allophones.

1. Ce texte est un résumé d'une partie du Mémoire présenté au Comité mixte permanent des Langues officielles, Sénat et Chambre des communes, présenté par Charles Castonguay, le 28 avril 1998; et de l'article du même auteur, «Tendances de l'assimilation linguistique des allophones dans la région de Montréal», paru dans L'Action nationale, LXXXVIII, 7, sept. 1998, 55-68. Ce résumé a été préparé par Lucia Ferretti, de qui sont les sous-titres.



SE DONNER LES MOYENS DE VIVRE EN FRANÇAIS

Manifeste du Mouvement Québec français

Le Mouvement Québec français a adopté trois manifestes depuis sa fondation au début des années 1970. Adopté en mars 1989, à l'occasion d'une grande manifestation qui réunit plus de 60 000 personnes au Champ-de-Mars à Montréal, le 12 mars, le texte qui suit, 3^e manifeste, fut présenté au premier ministre du Québec, au nom du MQF, par Guy Bouthillier, porte-parole du Mouvement Québec français, aujourd'hui président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Dix ans plus tard, le texte du MQF demeure d'actualité pour la Francophonie mondiale.

Le MQF regroupe 10 grands organismes qui sont au cœur de la vie économique, sociale, culturelle et politique du Québec. Ce sont les grandes centrales syndicales du Québec, la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Fédération des travailleurs/travailleuses du Québec, l'Alliance de professeurs et professeuses de Montréal, ainsi que le Mouvement national des Québécois, l'Union des Artistes, l'Union des écrivains québécois, l'Union des producteurs Agricoles, l'Association québécoise des professeurs de français et, bien sûr, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

TOUS LES PEUPLES VEULENT VIVRE DANS LEUR langue. Le Québec aussi, qui veut vivre en français. C'est ce que voulaient nos ancêtres. C'est ce que nous voulons nous-mêmes. C'est ce que voudront ceux et celles qui viendront après nous.

Tous les peuples se donnent les moyens de vivre dans leur langue. Cela, qui est pour tous condition de vie, est pour le Québec français condition de survie, placés comme nous le sommes dans les circonstances adverses que l'on sait, aux prises avec un géant qui nous pénètre par toutes les voies que lui assurent sa force et son prestige.

Se donner les moyens de vivre en français, c'est ce que le Québec a toujours cherché à faire. Mais ce n'est que récemment qu'il a pu commencer à le faire de façon à la fois juste et efficace : plus exactement, en 1977, quand l'Assemblée nationale a fondé son droit et affirmé sa volonté de faire de sa langue la langue de l'État ainsi que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce, des affaires, bref, la langue de sa vie comme peuple.

Le combat du Canada anglais contre la loi 101

Or, ce qui est pourtant simple et naturel pour tous les autres peuples, les dirigeants du Canada anglais ne l'acceptent pas pour nous, parce que cela heurte leurs intérêts, leurs habitudes et leurs ambitions. Ainsi, au poids des choses, qui pèsent déjà si lourd contre

nous, les voit-on ajouter le poids de leur volonté, de leur organisation, de leurs moyens.

Dans le combat qu'il nous livre contre la loi 101 et pour soutenir l'anglais chez nous, le Canada anglais a eu recours, depuis 10 ans qu'il s'y acharne, à des moyens de toute nature. La Constitution pouvait lui servir? Il s'en est servi et, quand celle-ci eut épuisé son utilité, il s'en est donné une autre qui faisait mieux l'affaire. Il avait besoin d'instruments pour agir? Il s'est doté d'appareils, et il en a soutenu d'autres de son argent – de notre argent. Il avait besoin d'un alibi? Il s'est soudain aperçu qu'il y avait chez lui certains des nôtres et qu'en les aidant, il pourrait nous nuire. Il avait besoin de masquer l'objectif qu'il poursuivait? Il s'est emparé du thème des droits individuels, jusqu'alors inexistant dans son discours sur la langue, et il en a fait une arme de guerre contre nous. Il avait besoin d'allécher? À ceux qui avaient longtemps rêvé d'un Canada bilingue, il a proposé le bilinguisme pour le Québec.

Naturellement, dans un rapport de forces si inégal entre lui et nous, le Canada anglais n'a pas tardé à marquer des points, et c'est morceau par morceau, article par article, mot par mot qu'il a commencé à démanteler notre loi 101.

Cela nous place aujourd'hui dans la situation grave que l'on sait. Nous voici, en effet, plus de 10 ans après l'adoption de notre grande Charte de 1977, devant la même organisation continentale, devant la même volonté politique du Canada anglais, bref devant la même menace pour notre langue, mais tous les jours un peu plus dépouillés de nos moyens, car, à force de s'acharner sur notre appareil de défense, on l'affaiblit au point où l'on tente même de nous enlever jusqu'au goût de nous défendre.

Non! Ce qui se passe sous nos yeux actuellement, ce n'est pas comme le prétendent nos adversaires, pour mieux nous paralyser, le combat entre l'Individu et l'État, le combat entre les droits individuels des uns et les droits collectifs des autres : c'est la rivalité séculaire entre deux volontés collectives, deux nationalismes, deux langues, la leur et la nôtre. Cela, qui était vrai aux siècles de William Pitt et de John-A. Macdonald, ne l'est pas moins aujourd'hui, et le restera tant que ces deux peuples vivront côte à côte.

Seuls pourraient changer, seuls doivent changer le cadre, les moyens et les conditions du combat.

Non! Ce qui se passe en ce moment sous nos yeux, et sur notre territoire, c'est le combat qui oppose un des peuples les plus menacés à l'un des géants les plus ambitieux de l'Histoire, qui, non content d'avoir installé sa langue chez lui, s'emploie activement à la répandre partout, autour de nous et même chez nous.

L'affaire est grave car ce qui se joue en ce moment, ce sont les conditions mêmes de notre survie comme peuple – et cela nous concerne et nous interpelle tous, chacun et chacune d'entre nous. Mais elle est grave aussi, car cette affaire met en cause, au fond, le droit pour un petit peuple de partager le voisinage des géants de ce monde – et cela concerne et interpelle tous les peuples, toutes les cultures, toutes les langues aux prises avec les mêmes dangers.

L'heure est grave. Il faut agir et le faire maintenant. Le Mouvement Québec français invite à répondre à l'appel de notre langue chacun et chacune d'entre nous, quels que soient par ailleurs ses origines, ses attaches particulières, son rang.

En appelant au combat, le Mouvement Québec français se fonde sur la conviction que, sur la pente de la rebilinguisation sur laquelle se trouve de nouveau le Québec, il n'y a pour nous, au bout du compte, qu'une lente et triste disparition comme peuple. Mais ce combat, ce nécessaire combat, le MQF a la conviction tout aussi forte que les Québécois et les Québécoises peuvent le gagner. Et nous le gagnerons à la double condition que nous reprenions à l'adversaire tous et chacun des morceaux qu'il nous a enlevés pour ainsi nous redonner notre loi 101, et que nous restions unis autour de notre langue, unis de cette unité de cœur, d'esprit et d'action que symbolise le MQF, ce rassemblement où se retrouvent côte à côte, depuis bientôt 20 ans qu'ils luttent ensemble, tous ces Québécois et Québécoises qui appartiennent au monde de l'activité économique, de l'enseignement, de la création artistique et littéraire, ainsi qu'aux mouvements patriotiques.

Ce combat qu'il faut mener passe d'abord par la réaffirmation, à la face du monde, de notre droit absolu de vivre dans notre langue et de disposer, pour le faire, des moyens nécessaires. Cela veut dire qu'une action vigoureuse doit être entreprise sans tarder par notre gouvernement pour dénoncer toutes les insinuations, toutes les contre-vérités, toutes les caricatures que l'on répand ici et ailleurs contre nous, contre notre langue et contre nos lois.

Mais pour réaliser pleinement ce Québec français que nous voulons tous, il faudra encore mener d'autres luttes et franchir de nouvelles étapes. En particulier, il faudra se donner, ou se redonner tous les moyens pour atteindre les deux objectifs capitaux que sont l'intégration harmonieuse et fraternelle des immigrants à la société francophone et l'instauration du français comme langue de l'activité économique, c'est-à-dire comme langue de la production, de l'encadrement, de la conception et du commandement économiques. La lutte pour réaliser ces deux objectifs sera longue, et elle empruntera plusieurs voies : revalorisation des comités de francisation des entreprises ; renforcement de l'autorité des grands organismes issus de la loi 101 ; définition d'un contenu pédagogique et création de structures scolaires mieux adaptées aux exigences de la formation des futurs citoyens ; francisation des structures d'accueil de l'immigration et des procédures de naturalisation.

C'est à ces luttes, et à d'autres encore, que le MQF se prépare et invite les Québécois et les Québécoises à se préparer. Ces luttes passent par la réappropriation de la loi 101, de toute la loi 101. Mais elles débordent le cadre de cette loi.

Quoi qu'il en soit, et qu'elles qu'en soient les péripéties, l'inquiétude pour notre langue ne s'éteindra, la menace sur notre langue ne s'éloignera, le combat ne sera gagné définitivement que le jour où notre Assemblée nationale, notre gouvernement, notre État seront devenus les maîtres d'œuvre de la politique linguistique sur notre territoire.

PARTENAIRES POUR LA SOUVERAINETÉ : UNE SOCIÉTÉ CIVILE AGISSANTE...

Suzanne La Ferrière

Pour la coalition *Partenaires pour la souveraineté*

FAVORISER L'ÉMERGENCE D'UNE NOUVELLE CULTURE politique qui place le projet de souveraineté du Québec bien au-dessus des intérêts des partis politiques, tel est l'objectif des Partenaires pour la souveraineté! Quinze organismes nationaux, issus des milieux syndicaux, culturels, communautaires, étudiants et des groupes de défense des droits nationaux, représentant plus d'un million de Québécoises et de Québécois, se réunissaient en 1995, pour former la plus vaste coalition de l'histoire du Québec. Quatre ans plus tard, les Partenaires pour la souveraineté poursuivent inlassablement le même objectif: remettre le projet de souveraineté à l'élan créateur des citoyennes et des citoyens du Québec!

Une campagne originale

Convaincus que la souveraineté est une chose trop importante pour être laissée aux seules mains des politiciens, les Partenaires ont mené, en 1995, leur propre campagne en faveur de la souveraineté. Dans chacune des régions du Québec, des hommes et des femmes, de tous les âges et de toutes les couches de la société se sont en effet engagés, en dehors des partis politiques, à promouvoir la souveraineté à partir de leurs propres préoccupations et aspirations. Avec leurs mots, leurs nuances et leurs différences, ils ont insufflé un dynamisme contagieux dans un débat qui, trop souvent, tendait à s'enliser dans les batailles de chiffres.

Du même souffle, les organismes nationaux membres de la coalition se donnaient une plateforme commune, résolument progressiste, dans les domaines de l'économie, de l'éducation, des politiques sociales, des relations internationales, de la citoyenneté, de la culture et des droits et libertés. Une première au Québec!

Une série d'événements publics, imaginés par la coalition Partenaires pour la souveraineté furent autant d'occasions de faire entendre la voix de la société civile québécoise. Des événements porteurs de messages faisant appel à des valeurs telles l'engagement, la générosité, le courage et l'estime de soi. Des messages adressés tout particulièrement aux jeunes, aux femmes, aux Québécoises et aux Québécois d'adoption mais aussi aux communautés francocanadiennes et acadienne.

L'engagement des Partenaires envers la francophonie canadienne

Tout affaiblissement du Québec, soutiennent les Partenaires pour la souveraineté ne peut se traduire que par un recul du fait français en Amérique du Nord. En devenant souverain, le Québec pourra soutenir plus concrètement et fermement les communautés francophones et acadienne dans la défense et la promotion de leurs droits historiques légitimes.

Dans un document intitulé *Un devoir de solidarité* et rendu public le 30 août 1995, les Partenaires pour la souveraineté mettaient de l'avant l'idée «qu'un Québec souverain propose au Canada de constituer, d'un commun accord, une Commission bilatérale canado-québécoise, formée en nombre égal de représentantes et de représentants des deux États, ayant comme mandat, de sa propre initiative ou à la demande de l'un ou l'autre gouvernement, d'enquêter publiquement et de faire des recommandations sur les questions relatives au respect des droits, à la préservation des institutions et à la promotion de la culture des communautés

francophones et acadienne du Canada et de la communauté anglophone du Québec».

Cette proposition constituait une nouvelle avenue, encore inexplorée par les partis politiques. «De la même façon que le peuple québécois et son gouvernement ont pris un engagement solennel quant au respect des droits de la communauté anglophone dans un Québec souverain, indiquaient les Partenaires le peuple canadien et son gouvernement doivent s'engager constitutionnellement et dans les faits à préserver les droits historiques des communautés francophones et acadienne du Canada, advenant la souveraineté du Québec».

Cette proposition innovatrice, qui a reçu l'appui du Bloc québécois, illustre bien que l'on peut donner un contenu bien concret aux possibilités d'association entre le Québec souverain et le Canada, en l'occurrence par le biais d'un mécanisme qui accorderait enfin au Québec une capacité réelle de soutenir la francophonie canadienne.

L'après-référendum

Depuis 1995, l'effort des Partenaires pour la souveraineté fut de lutter contre l'inévitable déception qui a suivi la défaite et la tendance de plusieurs organismes à se replier sur leurs propres préoccupations internes. De fait, les grands organismes nationaux ainsi que des regroupements mis sur pied pendant la campagne référendaire ont maintenu le cap en s'opposant vigoureusement aux différentes manœuvres visant à nier au peuple québécois le droit de décider de son avenir.

Concurremment, la coalition Partenaires pour la souveraineté a continué à promouvoir la souveraineté, au Québec et à l'étranger, dans une perspective de progrès social, de solidarité et de développement de la culture québécoise. Après tout, la souveraineté n'est pas une coquille vide... Elle n'est que le début de l'incarnation de nos rêves!

Avis aux Internautes ! Retrouvez L'Action nationale sur Internet !

<http://www.action-nationale.qc.ca>

Vous y retrouvez :

- l'éditorial
- des articles : social – culture – politique
- des faits saillants sur l'épargne
- des billets hebdomadaires
- des textes majeurs parus dans la revue
- l'abonnement en ligne

Venez naviguer et donnez-nous vos commentaires ou suggestions !

Notre courriel : revue@action-nationale.qc.ca

L'Année francophone internationale édition 2000

présente le panorama de l'espace francophone le plus complet à l'heure actuelle dans toute la francophonie.

Cet ouvrage de plus de 400 pages se divise en trois parties: Editorial; Pays et régions; Idées et événements.

Pour chacun des pays traités dans la seconde partie le lecteur pourra prendre connaissance des faits marquants de l'année dans les domaines suivants: politique, économie, société, culture, sports et une bibliographie, souvent commentée, des plus importantes parutions en français dans chacun de ces pays. La troisième partie traite quant à elle des grands courants de pensée ayant animé la Francophonie ainsi que des principales organisations internationales qui y œuvrent.

Grâce à l'implication de plus de 200 collaborateurs, la plupart d'entre eux étant d'éminents universitaires bénéficiant d'une reconnaissance internationale, *L'Année francophone internationale* est un ouvrage de référence incontournable tant pour le spécialiste que pour ceux, de plus en plus nombreux, qui souhaitent une analyse sérieuse et une synthèse complète de l'actualité récente.

***L'Année francophone internationale* est disponible dans toute bonne librairie ou en retournant le bon de commande ci-dessous.**

L'Année francophone internationale

Bon de commande

Veuillez m'expédier _____ exemplaire(s) de *L'Année francophone internationale* édition 2000 au prix de 19,95\$ chacun plus 5,00\$ de frais de port unitaire, et taxes si il y a lieu.

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Pays : _____

L'Année francophone internationale, Faculté des lettres, Université Laval
Sainte-Foy (Québec) G1K 7P4 CANADA

TÉL : (418) (56-5772 ; Fax : (418) (56-7017 ; Courriel : AFI@lulaval.ca

Site internet : <http://www.francophonie.net/AFI>

S.V.P. établir votre chèque à l'ordre de *L'Année francophone internationale*.

L'ACADIE DES CONTRASTES

Patrice Dallaire

DANS LA FOULÉE DU 2^e CONGRÈS MONDIAL acadien et à la veille de la tenue du 8^e Sommet de la Francophonie à Moncton, en Acadie, il convient de s'interroger sur ce qu'est l'Acadie. N'étant en fait ni une région aux frontières précises et encore moins une province, l'Acadie est à la fois un concept politique difficile à cerner et une réalité sociologique incontournable.

C'est Jean Daigle qui, dans *L'Acadie des Maritimes*, disait que le mot Acadie cache deux réalités. En fait, l'Acadie recèle des réalités aussi nombreuses que les communautés qui forment son peuple, tout en offrant à ceux qui les découvrent de multiples occasions de s'interroger sur le sens à donner à la vie en milieu minoritaire ou de s'émerveiller face aux efforts de ces communautés pour assurer la survie de leur langue et de leur culture.

Encore aujourd'hui, après bientôt 400 ans de voisinage, peu de Québécois connaissent assez bien l'Acadie pour en saisir toutes les facettes. Ceux-ci n'ont qu'une vague idée de ce qu'est le peuple acadien (qu'ils perçoivent comme un monolithe alors qu'il est hétérogène). Ils sont conscients de la présence d'Acadiens au Nouveau-Brunswick, mais ils ignorent leur nombre réel (240 000) et leur importance relative dans la population de la province (31 %). Quant à la présence d'Acadiens à l'Île-du-Prince-Édouard (5 000 habitants et 4 % de la population) et en Nouvelle-Écosse (37 000 personnes représentant environ 4 % de la population), les Québécois la découvrent, plus souvent qu'autrement par hasard, lorsqu'ils sont de passage dans ces provinces. Qu'il y ait des régions où les Acadiens sont majoritaires dans ces deux provinces, où la vie se déroule d'abord en français ou en langue acadienne locale, devient alors une découverte qui fait chaud au cœur et qui redonne un peu d'espoir quant à la survie du fait français en dehors du Québec et des régions acadiennes du Nouveau-Brunswick.

Certes, nous sommes des milliers à nous prélasser, quelques semaines tous les étés, sur les plages des Maritimes ou à emprunter la «route de l'Acadie» pour y découvrir le Village historique acadien de Caraquet ou le Pays de la Sagouine à Bouctouche. Ces vacances estivales, quelques jours ou quelques semaines tout au plus, ne permettent pas de découvrir véritablement l'Acadie d'aujourd'hui, d'apprécier sa littérature, son entrepreneurship et sa musique; encore moins de cerner ce qui façonne l'identité acadienne, une identité distinctive qui était reconnue dès le début de la présence française sur le continent américain. D'ailleurs, la fondation de l'Acadie remonte à 1604, quatre ans avant le premier hivernement de Champlain à Québec, une aïnesse que les Acadiens ne se privent pas de rappeler à certains Québécois à la mémoire ou aux manières défaillantes.

Les rares émissions diffusées par la Société Radio-Canada et mêmes les topos des reporters de la maison d'État ont tendance à renforcer les clichés existants. Heureusement, l'arrivée en ondes de l'émission «L'Atlantique en direct» au Réseau de l'information (RDI) et la diffusion d'émissions comme «Temps d'affaires» et «Trajectoires» sur l'ensemble du réseau canadien

permettent de découvrir l'Acadie moderne, celle de l'entreprenariat le plus dynamique en Atlantique, celle d'artistes pluridisciplinaires comme Herménégilde Chiasson, celle du cinéaste Phil Comeau, celle de poètes comme Gérard LeBlanc et Raymond-Guy LeBlanc, celle de Mari-Jo Thériou, de Ronald Bourgeois ou du groupe Barchois.

Bref, le dénominateur commun, pour la plupart des Québécois face à l'Acadie, est l'ignorance. Certes, il ne s'agit pas d'une ignorance qui borde le mépris, comme celle de nombreux anglophones qui sont voisins d'Acadiens ou même vivent au cœur de régions acadiennes et qui ne manifestent aucune espèce de curiosité vis-à-vis le fait acadien, l'histoire et la culture de ce peuple. Presque invariablement, les Québécois qui «découvrent» le peuple acadien manifestent le désir de mieux connaître et d'aider ce peuple voisin qui entre dans leur vie comme un parent longtemps disparu, porté pour mort, qui refait tout à coup surface au gré du hasard.

Un pays de contradictions

Curieusement, pour l'observateur averti, plutôt que de mieux la comprendre, l'Acadie devient un pays de contradictions, sinon un pays, une notion contradictoire. D'ailleurs, dès le début de la colonisation en Amérique, les autorités françaises établissaient une différence dans leur correspondance, au niveau administratif, entre l'Acadie et la Nouvelle-France.

Au XIX^e siècle, la société acadienne s'est développée en marge des majorités anglophones des provinces maritimes. Pendant que les anglophones investissaient tous les lieux de pouvoir, les Acadiens, eux, se donnaient une nouvelle cohésion intérieure et se constituaient largement en faisant fi du pouvoir établi. La renaissance acadienne fut un préalable à la reconnaissance de l'Acadie, de son peuple et de ses droits. Il s'est écoulé au moins un siècle entre la déportation des Acadiens, en 1755, et la renaissance de ce peuple dans les provinces maritimes. Ce qu'il faut retenir, cependant, c'est que toutes les victoires du peuple acadien ont été acquises de chaudes luttes, dans un contexte extrêmement hostile.

Historiquement, l'Acadie a toujours été ballottée. Dès le début de la colonie, son isolement et sa vulnérabilité font en sorte que la population acadienne apprend à coexister et à s'accommoder de ses voisins anglophones. Au XVIII^e siècle, la petite colonie était déchirée entre sa fidélité à la France ancestrale et l'Angleterre qui était souveraine sur son territoire dès le traité d'Utrecht en 1713.

Au siècle suivant, les Acadiens, de retour en Acadie après le traumatisme de leur déportation, étaient tourmentés entre le souvenir de leur Grand dérangement et les perspectives offertes par la renaissance acadienne et la restructuration discrète de leur société en fonction de la survie de leur peuple.

Enfin, au XX^e siècle, le peuple acadien, surtout dans le contexte de la problématique Québec-Canada, a vu son cœur balancer entre l'État fédéral (et la relative sécurité culturelle qu'il offre) et l'État québécois (dont on sait, instinctivement, qu'il doit demeurer fort pour aider l'Acadie, mais dont on craint que l'affirmation ne débouche sur la souveraineté). Comme aux XVII^e et XVIII^e siècles, l'Acadie assiste impuissante au déroulement d'un conflit dont dépendra son sort.

Au cours du dernier siècle, les Acadiens ont intériorisé (certains diraient «sublimé») leurs contradictions. Dans le contexte du débat Québec-Canada, les Acadiens, qui se croient menacés par la perspective de la souveraineté du Québec, affirment qu'ils ont besoin de sa présence dans la fédération canadienne pour assurer leur avenir en Acadie. Par contre, ils déclarent du même souffle qu'ils peuvent très bien se passer des Québécois, ayant survécu à des tribulations historiques autrement plus dramatiques que la souveraineté du Québec. Cette contradiction face à nos destins séparés et collectif, les Acadiens du Nouveau-Brunswick, qui représentent la même proportion (85 %) au sein du peuple acadien que le Québec au sein de la francophonie canadienne, la vivent face à leurs frères et sœurs de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, envers le destin desquels ils sont sympathiques, mais auxquels ils refusent le droit de s'objecter à leurs choix. Ainsi, les Acadiens du Nouveau-Brunswick s'opposent à l'Union des Provinces maritimes, par instinct de préservation, même s'ils savent qu'une telle union servirait leurs frères acadiens des autres provinces. Par contre, ces mêmes Acadiens du Nouveau-Brunswick demandent aux Québécois de sursoir à leur destin, de faire fi de leur propre instinct de préservation, pour assurer la survie de leurs «cousins» acadiens des Maritimes.

Mais la contradiction la plus spectaculaire saute tellement aux yeux qu'elle en est aveuglante. Ainsi, en observant la scène acadienne, dans l'ensemble des provinces maritimes, on constate qu'il n'y a jamais eu autant d'institutions au service des Acadiens, dans tous les domaines de la vie collective, qu'aujourd'hui. Voilà pour la façade aveuglante! Au même moment, les données de Statistique Canada nous offrent un portrait des plus sombres: les taux d'assimilation n'ont jamais été aussi élevés qu'actuellement!

La formation de l'identité acadienne

La notion d'identité acadienne a ceci de particulier que des étrangers ont largement contribué à son façonnement. Ainsi, un Américain, Henry Wadsworth Longfellow, est à l'origine de la création du personnage mythique Évangéline, en 1847, dont l'histoire a contribué à faire connaître partout dans le monde l'odyssée du peuple acadien. Un Québécois, Pamphile LeMay, fut le premier à traduire en français l'ouvrage (1865) de Longfellow. Un autre Québécois, Mgr Lefebvre, a fondé le Collège de Memramcook, ancêtre de l'actuelle Université de Moncton, qui a joué le même rôle dans l'accession à la modernité de l'Acadie qu'a joué l'Université Laval au Québec; en outre, des congrégations religieuses du Québec sont à l'origine de la fondation de presque toutes les institutions d'enseignement et des hôpitaux acadiens au cours de la période 1860 à 1950. En fait, il s'agit bien plus que du développement de l'identité acadienne, mais plutôt de l'édification d'infrastructures d'enseignement, de formation, sociales, journalistiques et coopératives qui ont joué un rôle central dans le façonnement de cette identité.

Moncton, site du 8^e Sommet de la Francophonie, incarne, elle aussi, plusieurs contradictions. C'est une ville dont on dit qu'elle est l'exemple vivant de «l'harmonie» entre Acadiens et anglophones, mais où les premiers se font assimiler à un rythme deux fois plus élevé qu'ailleurs au Nouveau-Brunswick. Il est tout de même curieux qu'une ville nommée en l'hon-

neur d'un des commandants militaires responsables de l'expulsion des Acadiens puisse prétendre aujourd'hui au titre de métropole et même de capitale de l'Acadie. Siège de nombreux organismes et institutions acadiennes, Moncton s'affirme de plus en plus comme le principal centre où se décide, formellement et informellement, l'avenir de l'Acadie.

Parmi les organismes officiels chargés de promouvoir la langue française ainsi que la culture et l'identité acadiennes, ayant leur siège social dans la région de Moncton, on compte le fleuron de l'économie acadienne, Assomption-Vie, le Conseil économique du Nouveau-Brunswick, le Conseil provincial des sociétés culturelles et la Société nationale de l'Acadie. C'est aussi dans cette ville que le Québec et la France ont choisi d'établir leur représentation officielle pour l'Est du Canada.

On ne peut traiter de l'Acadie moderne sans s'attarder un peu au **nouveau** pouvoir économique acadien. Nouveau parce qu'il est, à l'image de celui des francophones du Québec, récent. Ce pouvoir est incarné par des gens d'affaires qui ont réussi ou sont en pleine ascension, on pense ici, notamment, aux Bernard Cyr, Bernard Imbeault, Claude Savoie, Raymond Savoie, Bertrand Hall, Louis Légère, Éloi Duguay, etc.

Malgré la garde montante acadienne, la situation économique des Acadiens est précaire. Comme les statistiques officielles l'indiquent et comme les études du professeur André Leclerc du campus d'Edmundston de l'Université de Moncton l'ont démontré, il est impossible de nier qu'il y a une dimension linguistique associée au sous-développement des régions acadiennes. Malgré cela, les gouvernements et les médias refusent d'admettre cette réalité. Ne serait-ce pas là le premier geste à poser dans l'élaboration d'une stratégie pour remédier à la situation ?

L'Acadie : un bref portrait par province

À partir du Québec, l'Acadie peut paraître monolithique. L'image que nous avons d'elle est un peu floue. Dans notre esprit, elle est souvent assimilée à un seul accent, une seule région. Pourtant, l'Acadie est tout sauf un monolithe. Pour de nombreux Québécois et, il faut bien le dire, pour de nombreux Acadiens aussi, l'Acadie se limite au Nouveau-Brunswick. Pourtant, l'Acadie, c'est aussi la Nouvelle-Écosse qui est, en fait, le berceau historique du peuple acadien et le principal endroit d'où s'effectuèrent les déportations de 1755 à 1763. L'Acadie, c'est également l'Île-du-Prince-Édouard, l'historique Île Saint-Jean cédée aux Anglais par le traité de Paris de 1763. L'Acadie est aussi présente au Québec, non seulement via de nombreux villages éparpillés sur le territoire québécois (en Montérégie, en Mauricie et sur la Côte-Nord, notamment), mais surtout en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Il suffit de voir le nombre de drapeaux tricolores étoilés qui flottent dans ces régions pour comprendre la vivacité des racines acadiennes d'une grande partie de la population de ces deux régions québécoises.

Ce qu'il faut noter, cependant, c'est le caractère éclaté de l'identité acadienne dans les trois provinces maritimes. En fait, à plusieurs égards, les Acadiens d'une même province, qu'il s'agisse du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard ou de la Nouvelle-Écosse, ont souvent moins en commun, entre eux, que des Québécois issus de régions aussi éloignées que l'Abitibi et le Bas Saint-Laurent.

Le Nouveau-Brunswick

Dès le départ, ne serait-ce qu'à l'oreille, il est évident que l'Acadie du Nouveau-Brunswick est constituée de groupes différents. D'abord, il y a le Sud-Est, les comtés de Kent et Westmoreland, qui englobent le Chignectou historique et ce que l'on appelle aujourd'hui la région d'Acadie-Beauséjour. Bien que les Acadiens soient majoritaires presque partout, sauf à Moncton et dans la région à l'ouest de cette ville, le parler acadien y est fortement influencé par la langue anglaise, sa syntaxe et sa structure de pensée. C'est également dans cette région qu'on retrouve le «chiac», une forme d'expression langagière (car on ne peut pas parler d'une langue, puisqu'il n'obéit à aucune règle grammaticale ou structurelle précise) où se mélange le français, l'anglais, les anglicismes et les calques.

La Péninsule acadienne ou région du Nord-Est est une région où 95 % des habitants parlent le français. Bien qu'il soit impossible, même là, d'échapper à la présence quotidienne de l'anglais, la péninsule est aussi francophone que la plupart des régions du Québec. On y retrouve une approche politique où le sentiment de former une majorité prime. De nombreux habitants de cette région n'ont jamais mis les pieds à Halifax ou à St-John, mais presque tous ont visité Québec et Montréal, pourtant plus éloignées. Même Moncton, à trois heures à peine de Caraquet, est une terre étrangère pour de nombreux Acadiens de la Péninsule.

Le Nord-Ouest ou région du Madawaska, la patrie des Brayons que ni les Acadiens et ni les Brayons n'étaient intéressés à voir se fondre à un grand tout acadien au Nouveau-Brunswick, est influencé à la fois par le Nouveau-Brunswick anglophone et par ses voisins du Québec et du Maine. Au cours des dernières années, la situation a évolué. La «République du Madawaska» se décrit maintenant, elle-même, comme «l'Acadie des terres et forêts». La nouvelle ville d'Edmundston, cœur administratif, est maintenant la plus grande ville francophone à l'est du Québec. Son maire, Jacques Martin, est non seulement un grand Acadien et un promoteur infatigable de la langue française, mais aussi un ami du Québec. Beaucoup des habitants du Madawaska ont plus en commun avec le Témiscouata québécois qu'avec le Sud-Est. Alors qu'il faut rouler trois heures pour se rendre à Québec à partir d'Edmundston, il en faut près de cinq pour se rendre à Moncton. Ce phénomène physique a joué lui aussi contre l'unité des régions acadiennes et en faveur de l'isolement du Sud-Est.

Pour compléter le tableau néo-brunswickois, il faut ajouter le Nord de la Province et la très francophone région Chaleur, ainsi que la plus bilingue Restigouche, dont la population francophone est à la fois attirée par le Québec voisin et par son appartenance politique et généalogique à l'Acadie.

Les relations sont souvent tendues entre les habitants de ces quatre régions. Par contre, l'évolution des dossiers politiques et une plus grande centralisation administrative ont contribué à un rapprochement entre les grandes concentrations de populations acadiennes du Nouveau-Brunswick. De nombreux organismes, de par leur action, ont aussi joué un rôle important dans le développement, sinon d'une identité commune, au moins d'une prise de conscience que ces régions, au-delà de leurs différences historiques, avaient des intérêts communs et que seule une solidarité renouvelée leur permettrait de prévaloir auprès des autorités provinciales (anglophones) de Fredericton.

Parmi les organismes ayant animé ce courant unificateur, on note la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick, l'Association des municipalités du Nouveau-Brunswick, la Société nationale de l'Acadie, le Conseil économique du Nouveau-Brunswick et même l'Université de Moncton.

la Nouvelle-Écosse

Les communautés acadiennes de la Nouvelle-Écosse sont aussi diversifiées que le sont les régions géographiques de cette province. En fait, à bien des égards, les Acadiens qui habitent les diverses régions de la Nouvelle-Écosse ressemblent un peu, sociologiquement, aux endroits qu'ils habitent.

Au Cap-Breton, les Acadiens de Chéticamp, campés près du Parc national des Hautes-Terres, à l'image des montagnes spectaculaires baignées par l'imprévisible golfe Saint-Laurent, sont hardis, fiers, indépendants et, même si, pour la plupart, ils réchigneront à la comparaison, les plus «Québécois» des Acadiens de la Nouvelle-Écosse. Du moins, c'est là l'avis de plusieurs de leurs compatriotes acadiens néo-écossais.

Ceux de l'Île Madame sont, par définition, insulaires. Ils sont tranquilles comme les petites baies où sont campés leurs villages et lorsqu'ils vous adoptent, ils sont aussi généreux que la mer qui les a si longtemps nourris. Désavantagés par une terre pauvre que le roc perce un peu partout, ils sont enracinés dans leur île de façon aussi résolue que les arbustes qui en sortent.

En se déplaçant vers le sud, on traverse le détroit de Canso pour rapidement trouver sur son chemin le petit hameau qu'est Pomquet. Aussi original que ne l'est sa présence, ce petit peuple, complètement isolé du reste de l'Acadie, a survécu à l'Histoire qui l'a un peu laissé pour compte. Les Acadiens de Pomquet ne sont que quelques centaines, mais ils se sont donné une raison d'être aussi unique que le petit coin de pays qu'ils occupent. Leur survie tient presque du miracle.

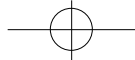
Au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, nous retrouvons les régions de la Baie Sainte-Marie et d'Argyle ou, dans la langue locale, Par-en-bas.

Un peu plus au sud, on retrouve les villages de Par-en-Bas, dont Pubnico-Ouest où l'on retrouve le plus vieil établissement acadien, habité par les mêmes familles expulsées en 1755 et retournées au cours des décennies suivantes. Parsemés entre des villages anglais ou anglicisés, les villages acadiens de cette région sont habités par des gens dont l'âme est divisée. D'un côté, ils se disent et sont fièrement acadiens, d'un autre côté, ils demandent, dans 80 % des cas, à leurs prêtres de célébrer leur mariage ou les baptêmes en langue anglaise, car il y a toujours un beau-frère ou une belle-sœur anglophone qu'il faut bien se garder d'offenser!

Enfin, il y a les Acadiens et autres francophones de la région de Halifax. Cosmopolite comme l'est cette ville, la communauté francophone de la capitale néo-écossaise est formée d'Acadiens d'un peu partout en Nouvelle-Écosse, de Québécois attirés à Halifax par leur emploi dans la fonction publique fédérale ou dans les forces armées, et de Français ayant choisi de vivre en Nouvelle-Écosse.

L'Île-du-Prince-Édouard

L'Île-du-Prince-Édouard, dont près de 20 % de la population est d'origine acadienne, ne compte plus que 5 % de francophones ; témoignage des ravages de l'assimilation. Aujourd'hui, seule la région Évangéline, à l'ouest de Summerside, possède une majorité francophone. Celle-ci a



survécu parce qu'elle s'est dotée d'institutions homogènes, dont une école primaire et secondaire, dès les années 1960. La région Évangéline est aussi le siège de nombreuses autres institutions comme la Société éducative, le Village historique, la Société de développement de la Baie acadienne, le bureau du Secrétariat provincial des affaires francophones, divers festivals, etc. Enfin, cette région remporte le championnat mondial de la coopération, possédant plus de coopératives per capita que tout autre endroit.

Ailleurs en province, que cela soit à Souris, Rustico et Tignish, les Acadiens, dépouillés de leurs écoles de rang par la consolidation scolaire des années 1960, ont perdu leur langue. Certes, certains la parlent encore, entre eux surtout, car souvent ils n'osent pas l'utiliser devant un étranger. De valeureux efforts de refrancisation ont lieu à Rustico et Tignish, le drapeau acadien y flotte plus souvent et plus fièrement qu'il y a quelques années. L'arrivée d'écoles de langue française, si elle se concrétise, permettra peut-être de retarder, rêvons un instant, de renverser ce qui semble inévitable.

Il faut souligner qu'en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, la lutte politique des Acadiens prend une allure plus discrète qu'au Nouveau-Brunswick. Ceci peut s'expliquer à la fois par la faiblesse numérique (moins de 5 %) des populations acadiennes de ces deux provinces et par leur éparpillement dans diverses communautés. Pour les Acadiens de ces deux provinces, l'action politique veut dire une promotion tranquille de leurs intérêts. Être

trop identifié à l'activisme de certains organismes peut anéantir, avant même qu'elles ne prennent leur envol, les ambitions politiques d'un Acadien ou d'une Acadienne. Lorsqu'un sujet aussi controversé que la question scolaire devient l'enjeu central d'une élection, il peut signifier la défaite. Pourquoi? Parce que les Acadiens, dans certaines régions des Maritimes, craignent de «déranger» la majorité anglophone avec leurs revendications.

Terre-Neuve

Terre-Neuve représente un cas particulier. Sa population francophone est un unique mélange d'Acadiens, de Madelinots, de St-Pierrais, de Français, de Basques, etc. Ils forment, dans trois petits villages de la Côte ouest de Terre-Neuve, une communauté d'irréductibles qui résistent encore, un peu comme les Gaulois d'Astérix. Ils forment, en quelque sorte, un nouveau peuple, fier et riche de l'amour qu'ils portent à leur région. Ils méritent qu'on n'oublie pas qu'ils existent. Ailleurs à Terre-Neuve, des francophones sont présents à St-Jean et au Labrador. Dans ces deux derniers cas, on y retrouve une forte proportion de Québécois d'origine, mais aussi d'Acadiens et de Français.

Ce qui est le plus épuisant dans toutes ces régions acadiennes, quoique dans une moindre mesure au Nouveau-Brunswick, c'est qu'il faille à chaque fois se battre pour recevoir ce que la majorité anglaise obtient automatiquement sans avoir à revendiquer. Ceci mine les esprits, décourage les moins forts, écrase les timorés. Cela résulte, en fait, en un incroyable gaspillage

d'énergie et de talents qui eussent été plus utiles pour les communautés acadiennes en étant consacrés à leur épanouissement plutôt qu'affectés à des luttes pour l'obtention de services fondamentaux. Pendant que d'autres construisent, les Acadiens s'épuisent à livrer des luttes souvent stériles. N'eut-il pas été plus équitable de simplement reconnaître leurs droits historiques?

De nombreux Acadiens croient que le Sommet de Moncton n'aura aucun impact sur leur collectivité. D'autres pensent qu'il leur permettra de faire un pas de plus vers la reconnaissance de leur spécificité. Ils croient qu'il contribuera à une prise de conscience de la précarité de leur existence, avec comme corollaire une plus forte mobilisation des organismes acadiens et des gouvernements dans l'élaboration d'un projet de société visant à assurer la pérennité du fait acadien. Souhaitons que ces derniers aient raison!

Il faut que nous, Québécois, nous souvenions que si l'on peut parler d'un «peuple» acadien, celui-ci est la somme de nombreuses «communautés» acadiennes, chacune ayant développé, au cours des siècles, un caractère distinct. Ces communautés doivent toutes, à un degré ou à un autre, composer avec une majorité anglophone. Il convient aussi de se rappeler que, malgré ses contradictions, le peuple acadien existe et qu'il mérite qu'on s'intéresse à lui, dans toute sa complexité et sa fragilité. Notre propre avenir, comme peuple francophone voisin, en dépend en partie. La devise acadienne n'est-elle pas L'union fait la force?

MONTFORT : UNE LUTTE HISTORIQUE POUR LA FRANCOPHONIE CANADIENNE À UNE ÉTAPE DÉTERMINANTE

Michel Gratton

Consultant en communication, SOS Montfort

L'UNE DES PLUS GRANDES LUTTES DE L'HISTOIRE de la francophonie canadienne a franchi une étape déterminante en juin dernier, alors que les défenseurs de l'Hôpital Montfort plaident leur cause devant trois juges de la Cour divisionnaire de l'Ontario.

Il y a maintenant deux ans et demi que dure le combat pour sauver le seul hôpital francophone universitaire de tout l'Ontario et de tout le Canada, à l'ouest du Québec, un hôpital qui dessert sur son territoire immédiat quelque 200 000 Franco-Ontariens et Franco-Ontariennes.

La communauté franco-ontarienne est donc aujourd'hui dans l'attente de cette décision historique, d'une importance capitale pour l'avenir de la francophonie en Ontario et au Canada. Montfort a déjà remporté une victoire légale importante plus tôt cette année en obtenant de la Cour qu'aucune des directives touchant l'hôpital francophone ne soit mise en vigueur tant que Montfort n'aura pas épuisé tous les moyens légaux à sa disposition, c'est-à-dire jusqu'à la Cour suprême si nécessaire – une injonction d'une portée exceptionnelle. Mais, les défenseurs de Montfort espèrent évidemment qu'un jugement favorable viendra sous peu mettre fin à une crise qui a déjà trop duré.

Les avocats de Montfort ont maintenu devant le tribunal que les coupures radicales de services à l'hôpital francophone, dont le service d'urgence et tous les lits de soins aigus sauf ceux d'obstétrique et de santé mentale, diminueraient tellement l'institution qu'elle ne serait plus en mesure d'exercer le rôle crucial qu'elle joue depuis presque 50 ans pour la communauté francophone de la région d'Ottawa et de l'Ontario. Les avocats soutiennent donc que les directives touchant Montfort discriminent injustement la population francophone et vont à l'encontre de l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés qui protège les groupes vulnérables de toute discrimination.

La cause de Montfort s'appuie entre autres sur le récent jugement de la Cour suprême du Canada sur la sécession du Québec, qui a, selon les juristes, réécrit la loi constitutionnelle au pays en ce qui touche les droits des minorités linguistiques. En somme, ce que Montfort soutient, est qu'il y a des limites aux gestes que peut poser un gouvernement lorsqu'il touche si directement la minorité qu'il en menace la survie.

La crise de Montfort a connu plus d'un rebondissement depuis ce 24 février fatidique de 1997 où une Commission provinciale de restructuration composée alors uniquement d'anglophones annonçait la fermeture définitive de l'établissement situé dans l'est d'Ottawa.

L'annonce complètement inattendue a immédiatement provoqué un soulèvement sans précédent au sein de la communauté franco-ontarienne se sentant autant menacée par la disparition de l'institution unique et essentielle à son épanouissement qu'elle ne l'avait été presque un siècle plus tôt par l'imposition de l'infâme Règlement 17 – qui bannissait le français des écoles de la province.

Du jour au lendemain, la cause de Montfort prenait une envergure nationale. Le premier

ministre du Québec, M. Lucien Bouchard, affirmait que la fermeture de Montfort causerait «un tort irréparable» à la communauté franco-ontarienne. Le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, déplorait également la décision, comme une foule d'autres politiciens et leaders d'opinion, francophones autant qu'anglophones, d'un bout à l'autre du pays.

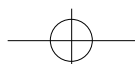
Quelque trois semaines après l'annonce de la fermeture, le comité S.O.S. Montfort, voué à la défense de l'Hôpital et dirigé par Mme Gisèle Lalonde, celle qui est devenue le symbole de cette lutte épique, parvenait à rassembler plus de 10 000 sympathisants à la cause pour un ralliement monstre au Centre municipal d'Ottawa. L'événement était diffusé en direct sur la télévision nationale.

Une pétition protestant la fermeture de Montfort rassemble en un peu plus d'un mois plus de 132 000 noms. Pendant six mois, S.O.S. Montfort défraie la manchette presque quotidiennement, appuyé par le journal Le Droit qui renoue avec la tradition qui l'a vu naître en réaction au Règlement 17.

Le 13 août, la Commission de restructuration remet son rapport final pour les hôpitaux de la région d'Ottawa-Carleton. Elle recule. Montfort ne fermera pas, mais on réduit ses services à tel point que la présidente du conseil d'administration de l'Hôpital, Mme Michelle de Courville-Nicol conclue qu'on «ne nous laisse qu'une coquille vide».

Mme Gisèle Lalonde déclare pour sa part que «la lutte de S.O.S. Montfort» continue.

La communauté franco-ontarienne consternée doit en effet accepter que le renversement de la décision initiale de la Commission n'est en fait que de la poudre aux yeux, et que Montfort est condamné à l'insignifiance et à une mort à petit feu.



Le conseil d'administration de l'Hôpital décide d'adopter une stratégie à deux voies parallèles, en tentant de négocier une entente acceptable avec la Commission d'une part, tout en préparant la cause légale dans l'éventualité d'une impasse.

Les discussions avec la Commission sont une autre randonnée de montagnes russes, alors que d'une semaine à l'autre on voit les possibilités de règlement venir et s'envoler. Le désespoir et la frustration commencent à saisir les défenseurs de S.O.S. Montfort et le personnel de Montfort. Les médecins menacent de démissionner en bloc. En juin 1998, l'Hôpital est au bord de l'éclatement.

Acculé au mur par l'intransigeance de la Commission, le conseil d'administration de Montfort décide qu'il n'a plus le choix que de s'en remettre à la justice. Le 30 juillet, une requête en révision judiciaire est déposée en Cour divisionnaire de l'Ontario par Mme Gisèle Lalonde, Mme Michelle de Courville-Nicol et l'Hôpital Montfort.

S.O.S. Montfort lance le Fonds de la Résistance, une campagne de souscription nationale visant à aider à défrayer les coûts de la cause légale. En l'espace de deux mois, le Fonds a atteint plus de 300 000 \$, pour la plupart provenant de petits dons de 1 \$ à 20 \$.

Les gens de Montfort n'en seront tout de même pas à leurs dernières émotions. Il s'écoulera presque un an avant que la cause ne soit finalement entendue. Durant ce temps, Montfort essaiera une fois de plus de convaincre la Commission de régler en concluant une entente avec ses partenaires locaux, l'Université d'Ottawa et l'Hôpital d'Ottawa, pour le maintien des services de Montfort.

Mais, c'est au mois de mai dernier, en plein cœur de la campagne électorale provinciale que les avocats de Montfort apprendront presque par hasard que le gouvernement Harris a retiré ses pouvoirs discrétionnaires à la Commission et qu'elle ne peut plus changer ses directives à l'endroit de Montfort. La Commission se défile donc sans prendre de décision finale quant à un règlement possible. Le gouvernement Harris est réélu et refuse de bouger sur Montfort.

Il ne reste plus que la Cour. Après deux ajournements en janvier et en mars, les trois juges entendent enfin la cause de Montfort à la mi-juin. La salle du Palais de justice est bondée de Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens pendant les quatre jours d'audience. Au terme des audiences, les avocats de Montfort se disent confiants et satisfaits d'avoir plaidé la cause comme ils l'avaient prévu.

Claude Hagège et le bilinguisme

Le linguiste de réputation internationale, Claude Hagège, rappelle que « le problème

d'une langue et de son avenir ne se pose pas dans les mêmes termes selon qu'il s'agit de l'individu ou de l'État ». Pour l'individu, le bilinguisme peut être un moyen d'enrichissement intellectuel, et il peut y puiser un élargissement culturel. Pour un État, le bilinguisme peut entraîner des conséquences dangereuses, « lorsque les deux langues parlées dans un pays ont toutes deux vocation internationale et que, par ailleurs, les usagers de l'une constituent un ensemble plus nombreux et économiquement plus puissant que ceux de l'autre. Dans ce cas, le bilinguisme apparaît comme un danger redoutable pour la langue la moins favorisée. Les discours qui le prônent risquent de camoufler la réalité du rapport de forces en vertu duquel le choix massif d'une des deux langues, à plus ou moins brève échéance, loin d'être purement linguistique, est celui d'une adhésion au groupe dominant ». (Claude Hagège, *Le Français et les siècles*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1987, p. 221-222).

LE MANITOBA FRANCOPHONE : UN INCERTAIN SOURIRE...

Ismène Toussaint

Née à Saint-Brieuc (Bretagne), Ismène Toussaint – qui considère le Manitoba comme son second pays – est la seule spécialiste en littérature de l'Ouest répertoriée au Québec. Journaliste, chroniqueur, elle est notamment l'auteur de *Les Chemins secrets de Gabrielle Roy, Témoins d'occasion*, publié aux Éditions internationales Alain Stanké.

C'EST À L'ÉTÉ INDIEN 1989 QUE J'AI POSÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS LE PIED à Saint-Boniface, capitale des francophones de l'Ouest. Alors étudiante en doctorat de littérature canadienne, j'étais venue de France me plonger dans les racines de la romancière Gabrielle Roy. Immédiatement, j'ai été séduite par l'aspect riant, champêtre et accueillant de cette petite cité qui déroule le long de la rivière Rouge, parfumée de pétales de fleurs, sa ribambelle de monuments anciens, d'églises, de statues, de maisonnettes en bois blanc et de bâtiments colorés. Immédiatement, j'ai éprouvé un véritable coup de foudre pour ses habitants, auxquels leurs ancêtres pionniers ont légué cette simplicité, cet esprit bon enfant et ce sens de l'hospitalité que je n'ai retrouvés nulle part ailleurs au Canada.

Avec son collège universitaire, son centre culturel, ses deux maisons d'édition, ses journaux, ses stations de radio, de télévision et ses théâtres, Saint-Boniface offre le visage d'un microcosme dynamique et entreprenant, parfaitement indépendant et organisé. Mais derrière son masque de gaieté familière et d'effervescence intellectuelle, se dissimule un profond malaise...

Îlot francophone cerné par une immense mer anglophone, bastion de résistance sournoisement rongé, au fil du temps, par les pernicieuses attaques du gouvernement provincial, Saint-Boniface respire encore aujourd'hui par le souffle de Louis Riel, à la fois héros et saint, sujet tabou et objet de culte. Devenue mois aussi, par la force des choses, une « enfant du pays », j'ai été pendant près de quatre ans le témoin révolté de son silencieux et criant combat pour préserver son droit de parler et de lire, de prier et d'écrire, de vivre et de mourir en français.

En effet, si depuis une vingtaine d'années, celui-ci a reconquis ses lettres de noblesse dans le cadre des programmes scolaires manitobains, les francophones n'en continuent pas moins de se heurter à de profondes injustices linguistiques – au bureau, dans les adminis-

trations, les tribunaux, les magasins et jusque dans les autobus – et doivent encore et toujours se battre pour la défense et la survie de leur langue. Le Manitoba province bilingue ?

Dans les rues de Saint-Boniface, on s'exprime à présent autant en anglais qu'en français. Par ailleurs, les parents qui s'adressent en français à leurs enfants se voient de plus en plus souvent répondre dans un anglais dernier cri. La proximité de Winnipeg, capitale anglophone de 600 000 âmes, la multiplication des mariages mixtes et surtout l'usage journalier de l'anglais comme langue de travail ne font rien pour arranger les choses.

Au sein même de la petite communauté, si la plupart des Bonifaciens s'expriment couramment en français, certains d'entre eux ne le parlent pas, ils le chuchotent. D'autres le comprennent – parce que leurs parents sont francophones – mais sont tout juste capables d'en exprimer quelques mots. D'autres enfin l'ont oublié ou refoulé plus ou moins volontairement dans les profondeurs de leur inconscient. Ajouté à la pendaison de Louis Riel, le poids de l'oppression linguistique qui, pendant deux siècles, a fait du français la « langue de la honte » pèse lourd sur les épaules !

Sur 50 000 francophones répertoriés dans toute la province du Manitoba, 15 000 à peine avouent encore utiliser de nos jours leur langue maternelle à la maison. Quant à la jeune génération, peu encline à l'effort, elle opte spontanément pour l'anglais, réputé « plus facile ».

Repliée sur elle-même, blessée, voire exsangue, Saint-Boniface se meurt, dit-on. De l'indifférence du reste du Canada et de la terre entière...

Mais le « salut », pour elle, ne réside-t-il pas désormais dans une mise en valeur intelligente et adaptée de son patrimoine culturel, touristique et architectural, unique dans notre histoire ? Dans l'exportation, subtilement dosée, de ses savoir-faire – car elle n'en manque pas – et de ses traditions ? Pour l'heure, Saint-Boniface la martyre s'interroge, Saint-Boniface s'organise...

En 1993, mes obligations m'ont rappelée en France, puis au Québec. Mais l'auteur que je suis devenue aujourd'hui, toute dévouée à la cause du Manitoba francophone, conserve à jamais le souvenir de celle que, dans un irrépressible élan d'amour, elle avait un jour baptisée, « la Ville au cœur de son cœur »... l'incurable nostalgie de ce petit paradis perdu, selon les saisons, sous l'aigre morsure des glaces ou la languissante caresse des branches de cerisier : Saint-Boniface.

LA SERVITUDE SOCIOLINGUISTIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Gilles Rhéaume

Professeur de philosophie, chercheur en politiques linguistiques et vice-président du *Mouvement souverainiste du Québec*

QUICONQUE S'IDENTIFIE OU S'INTÉRESSE À LA francophonie ne peut ignorer les difficultés rencontrées au Canada par les différentes communautés françaises et acadiennes de ce pays. Au-delà du dynamisme qui caractérise ces communautés et qui doit être salué, l'histoire de la francophonie nord-américaine c'est celle de sa résistance à l'assimilation quand ce n'est pas carrément à un linguisticocentrisme agressif et expansionniste. C'est l'histoire d'un éternel retour qui rappelle sans cesse l'état de sujétion systémique et chronique qui définit et détermine le fait français au Canada.

Systemique en ce sens que le régime lui-même est source de confusion et de conflits. Pendant des générations successives la langue française connut une relative ségrégation y compris au Québec. Le Canada reconnaît depuis trente ans à peine, la langue française comme étant formellement égale à la langue anglaise. Mais cette reconnaissance n'a de valeur que dans les institutions fédérales et lorsque cela est possible quand le nombre le justifie... Les droits lorsqu'ils existent sont souvent difficilement praticables. Ce sont essentiellement les gouvernements provinciaux qui entretiennent des rapports continus avec les populations. Et ces gouvernements provinciaux ils sont unilingues anglais partout au Canada sauf au Nouveau-Brunswick qui a demandé la constitutionnalisation de son bilinguisme. Le bilinguisme canadien est pur maquillage... Le Canada est un pays anglais... Ce qui se passe dans l'armée canadienne, par exemple, devrait interpellé toutes les consciences éprises de justice. Les francophones unilingues, contrairement aux unilingues anglophones, sont condamnés au sous-développement... Rejeté par le discours culpabilisateur des bien-pensants, l'unilingue de langue française n'a pas les mêmes droits ni les mêmes égards... En plus, le poids démolinguistique des francophones fond comme glace au soleil! Aucun retournement de tendance n'est envisageable ni même concevable. Cette réduction enclenche nécessairement l'affaiblissement politique des francophones et minorise ainsi davantage, lorsque cela est encore possible, ce qui reste de ces populations de langue française pourtant installées en Amérique du Nord depuis près d'un demi-millénaire...

En ce qui concerne spécifiquement le Québec, foyer linguistique et culturel de l'Amérique française, les efforts immenses que requiert cette lutte incessante contre l'anglicisation sont voués à la stérilité permanente. Encore pire les défenseurs du fait français et les lois linguistiques québécoises elles-mêmes sont conspués par la majorité anglophone du Canada. Un Québec français comme le Vietnam est vietnamien, un Québec français comme les Pays-Bas est néerlandais, est inimaginable. Pas plus qu'un Québec français comme toutes les provinces anglaises ont le droit constitutionnel

de l'être n'est possible dans le Canada. Cela nous est refusé! C'est illégal! C'est immoral! C'est contraire aux droits humains! Pendant ce temps l'Ontario peut fermer le seul hôpital de langue française de la première province canadienne... Il y a plus d'hôpitaux et d'universités de langue anglaise au Québec qu'il y en a en avoir en langue française dans les neuf provinces réunies du Canada anglais et de ses territoires!

Sans souveraineté, c'est le bilinguisme

Il faut que le Québec réalise sa souveraineté s'il veut redevenir de langue française. La refrancisation du territoire québécois passe nécessairement par le bris du lien confédéral. Sans souveraineté, c'est le bilinguisme et le bilinguisme en Amérique du Nord ne peut que sonner le glas de la langue française au Québec d'abord et dans toutes les autres parties du continent par la suite. Mais on vous dira lors de ce sommet de la francophonie, réuni dans cette Acadie courageuse et au vitalisme renouvelé à l'aube du troisième millénaire, que le Canada est un pays bilingue où la langue française est l'égale de l'autre langue officielle. Quel avenir radieux pour la langue de Félix Leclerc et de Gaston Miron! Voyons plutôt ce qu'il en est. Après examen vous en conclurez ce que vrai vous semblera.

Selon la Constitution canadienne, dont d'ailleurs seule la version anglaise a valeur légale, il y aurait deux langues officielles, l'anglais et le français. Vingt ans n'ont pas suffi à traduire ce texte d'à peine quelques pages! Les deux langues sont égales! La Constitution le prescrit. Mais seule la langue anglaise peut spécifier le contenu de la constitution. Le Canada n'est pas un pays bilingue au sens où deux langues sont également présentes comme pourraient le laisser croire la signalisation dans les aéroports, les bureaux fédéraux, les discours, les déclarations, et la papeterie fédérale. Non le Canada est un pays de langue anglaise sauf au Québec qui est bilingue... Partout ailleurs les francophones vivent en milieu minoritaire avec les difficultés que l'on sait et malgré l'effort inestimable fourni par les éléments les plus dynamiques de ces communautés. Ce droit de vivre dans sa langue comme celui que possèdent les autres peuples de la terre, est ici autoritairement et unilatéralement refusé en vertu d'une constitution linguisticocentriste, dénoncée unanimement par les groupes parlementaires de l'Assemblée nationale et par l'ensemble des corps constitués du Québec.

Le Québec n'est pas libre de ses choix linguistiques. En cette matière c'est le fédéral qui détermine la forme que peuvent prendre nos politiques linguistiques. Un bilinguisme institutionnel du type le plus orthodoxe, celui de la parité linguistique, est ainsi socialement et juridiquement installé au Québec. Ce bilinguisme avilissant qui superpose constamment deux modes linguistiques, affaiblit le français matériellement et culturellement. Ce bilinguisme généralisé est de rigueur à l'Assemblée nationale où un francophone pourrait ne pas comprendre l'intervention d'un collègue faite en anglais. Une telle occurrence est absolument impensable partout ailleurs sur la planète. Alors qu'en Sakastchewan, il y a quelques années, un député au Parlement de Regina, a dû s'excuser pour avoir utilisé le français lors d'une intervention à la Chambre. Pendant ce temps, au Québec, Ottawa impose le bilinguisme mur à

mur, celui qui banalise le fait français. Qui plus est, cela est présenté comme la normalité des choses, comme un modèle rédempteur. Trop peu de gens au Canada et au Québec ne paraissent sensibles aux réalités sociolinguistiques du monde dont le message est pourtant d'une clarté lumineuse en ce qui concerne les conséquences d'un bilinguisme systématique et contraignant sur la nature même de l'activité linguistique d'une communauté! Les peuples bilingues n'existent tout simplement pas. Le bilinguisme généralisé étant toujours une des dernières étapes avant l'assimilation complète. Une société bilingue est déjà à demi éteinte linguistiquement parlant.

Une loi maudite

Le Québec, il y a vingt-cinq ans cette année, en 1974, s'est doté d'une politique linguistique dont le but avoué était de redonner à la langue française le statut sociojuridique qui lui revient. En 1977, avec la Charte de la langue française savamment conçue par le regretté Docteur Camille Laurin, dont l'œuvre sociolinguistique dépasse largement en notoriété et en influence, les frontières nord-américaines, un nouvel élan a été redonné à cette entreprise de refrancisation. La loi 101 identifiée au gouvernement de René Lévesque, demeure incontestablement et de loin, la législation la plus populaire de toute notre histoire parlementaire. Au Canada et au Québec anglais cette loi est maudite. Quand on sait qu'Alliance Quebec reçoit un million de dollars par année d'Ottawa depuis des années pour combattre de façon indigne et mesquine le fait français. La lecture des jugements des tribunaux canadiens, dont tous les magistrats sont nommés unilatéralement par le gouvernement fédéral, sur la Charte de la langue française, révèle l'acharnement juridique d'une majorité linguistique sur sa minorité. Au Québec, rien n'est en français seulement! L'unilinguisme qui prévaut partout ailleurs dans le social est ici interdit de séjour. Partout la connaissance de l'anglais est de plus en plus requise comme si les francophones unilingues étaient des exilés dans leur propre pays, des inadaptés sociaux, des déficients en matière linguistique... Tout cela en l'an 2000... Un bref séjour à Montréal convaincra les plus sceptiques.

Pendant ce Sommet historique, il serait important que ceux et celles qui se préoccupent de l'avenir de la francophonie nord-américaine, se sensibilisent encore plus à la triste mais authentique réalité vécue, voire subie, par les francophones de ce pays y compris au Québec. Le droit canadien, le linguisticocentrisme des provinces anglaises et les politiques anti-québécoises du gouvernement central relèguent la langue française et le peuple québécois lui-même au rang des entités subsidiaires déposées des instruments de leur développement culturel. Rien d'autre que l'indépendance politique ne peut permettre au Québec de se dégager d'un carcan qui l'étouffe et l'empêche de se réaliser dans sa langue. Nous comptons sur la compréhension active des dirigeants de la francophonie qui sauront distinguer le vrai du faux dans les discours officiels. Ceux-ci d'ailleurs ont hélas trop souvent plus en commun avec les villages de Potemkine construits en papier mâché, avec comme habitants des comédiens mimant l'abondance afin de berner l'impératrice Catherine qui y passait en voiture et de lui faire constater combien son peuple était heureux et prospère sous sa direction bienveillante...

LA LOI 101 EST CONFORME AUX PRINCIPES DE L'ÉTHIQUE ET MÉRITE D'ÊTRE PROTÉGÉE PAR LE DROIT INTERNATIONAL

Gregory Baum et Ramsey Clark, tous deux de renommée internationale, ont vigoureusement défendu la Charte de la langue française (loi 101), promulguée par le Québec en 1977. En 1993, À la demande de Guy Bouthillier, alors porte-parole du Mouvement Québec français, Gregory Baum l'a étudiée sous l'angle de l'éthique, tandis que Ramsey Clark l'a abordée sous celui du droit international. On retrouve ci-dessous des extraits des **Réflexions éthiques sur la loi 101** de Gregory Baum, et la lettre d'envoi de l'**Avis juridique sur le droit international, la question linguistique et l'avenir du Canada francophone** de Ramsey Clark. Le texte intégral des deux avis, toujours d'actualité, se trouve sur le site de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (www.cam.org/~ssjb).

Gregory Baum

Théologien de renommée internationale, professeur émérite, département d'Études religieuses, l'Université McGill.

« LES ARGUMENTS ÉTHIQUES INVOQUÉES À L'APPUI DE LA LÉGISLATION EN matière de langue reposent tous sur le même fondement. Les lois qui renforcent les droits collectifs aux dépens des droits individuels ne sont acceptables, du point de vue éthique, que si A) elles se fondent sur des raisons valables et urgentes, et B) qu'elles n'imposent que des restrictions minimales, c'est-à-dire sans conséquences graves. (...) »

Des raisons valables et urgentes

La loi 101 est le fruit d'une longue lutte historique contre une domination coloniale et vise à remédier à une vieille injustice. (...)

La langue française reste menacée au Québec pour diverses raisons : a) à cause de la présence envahissante de la culture et de la technologie américaines ; b) du fait que l'anglais est devenu la lingua franca à travers le monde par suite notamment de l'influence des États-Unis sur le plan international ainsi que de l'héritage que l'empire britannique a laissé aux peuples d'Asie et d'Afrique, et c) par suite de la condition minoritaire des Québécois au sein d'un Canada qui, grâce à une immigration massive et récente, n'est plus considéré comme le résultat d'une union entre deux peuples. (...)

La langue d'un petit peuple qui vit à l'ombre d'une grande civilisation risque toujours de devenir folklorique et ne plus être apte à refléter tous les aspects de la vie sociale et intellectuelle. Les Québécois se souviennent du temps, qui n'est pas si lointain, où ils étaient contraints d'utiliser, dans le domaine des sciences, une langue qui n'était pas la leur. Pour des Nord-Américains anglophones, il n'est pas facile de comprendre la nécessité d'institutions visant à défendre et à promouvoir la langue d'un petit peuple, eux qui n'ont jamais vu la leur menacée ni eu l'occasion de constater avec quelle facilité une langue peut perdre son utilité culturelle pour n'être plus qu'un moyen de communication au sein de la famille et avec les voisins.

Ramsey Clark

Nommé à la Justice en 1961 par le président Kennedy, Me Clark en est devenu ministre (Attorney General) sous le président Johnson, poste qu'il a occupé jusqu'en 1969. À ce titre, il a dirigé la rédaction et en a assuré l'adoption des deux principales lois sur les droits civiques aux États-Unis, le « Voting Rights Act » de 1965 et le « Civil Rights Act » de 1968.

Au Mouvement Québec français

V EUILLER TROUVER CI-JOINT L'AVIS QUE VOUS M'AVEZ DEMANDÉ AU SUJET de la légalité de certaines dispositions de la Charte de la langue française. À mesure que j'ai approfondi la recherche, j'ai été frappé d'apprendre à quel point le droit international relatif aux droits linguistiques est jeune et peu développé. Par conséquent, j'ai tenté de mieux comprendre le rôle et l'importance de la langue pour la culture et la vie et, partant, comme Droit de l'homme. Voilà le sujet de la première partie de l'avis.

Aussi, je suis convaincu que les droits linguistiques revêtent une importance profonde et sont à la base même de la dignité humaine. J'espère que le droit international de même que le droit régional et national commenceront à mieux tenir compte du rôle fondamental

La communauté anglophone n'est aucunement menacée

Les restrictions prévues par la loi dans le domaine de l'affichage ne portent pas foncièrement atteinte à la liberté d'expression qui a pour but de protéger le pluralisme politique, idéologique et artistique et ne concerne que de façon très indirecte l'affichage commercial. (...)

La loi 101 ne menace pas la survivance des institutions historiques de la collectivité anglophone, telle que les écoles, les universités, les hôpitaux, les services de bien-être social et les autres organismes communautaires. Étant donné son passé, la communauté anglophone du Québec a bénéficié de ressources financières et d'influences qui lui ont permis de se doter d'institutions qui par leur solidité ne peuvent se comparer à celles des minorités francophones du Canada dont le sort dépend de la générosité de leurs gouvernements provinciaux. Au Québec, l'intégrité de la communauté anglophone n'est guère menacée. (...)

À mon avis, les Québécois d'origine française sont bien trop sensibles à l'attitude négative de la presse et de l'opinion publique du Canada anglais relativement à la question linguistique. À cause du caractère asymétrique de la Confédération canadienne, d'un mépris et d'une hostilité héréditaires et du fait qu'ils n'ont jamais eu besoin d'institutions pour protéger leur langue, les anglophones du Canada, même les mieux intentionnés, sont généralement incapables de comprendre la situation du Québec et l'importance de la Charte de la langue française. Si les Québécois devaient se laisser culpabiliser par cette attitude négative, ils feraient preuve d'une irrationalité qui pourrait même compromettre l'avenir de leur culture. (...)

Ces réflexions éthiques démontrent bien que la loi 101 est tout à fait acceptable moralement même si des tribunaux canadiens ou un comité de l'ONU jugent qu'elle contredit les chartes protégeant les droits individuels. »

le 29 avril 1993

de la langue dans la culture et à en garantir sa pérennité. Un grand nombre des conflits critiques, voire les plus difficiles auxquels nous sommes confrontés, proviennent de tensions culturelles et linguistiques.

Personne ne doit avoir honte des efforts déployés pour protéger la culture et la langue. Il s'agit du combat contre l'oubli, du combat de savoir qui nous sommes et de comprendre ce que nous voulons être. La diversité culturelle, sa préservation et sa revitalisation, offrent la meilleure chance à l'humanité de réaliser son potentiel et d'étendre son imagination. Mais, nous devons aussi créer les moyens de communiquer pleinement et ouvertement parmi les diverses langues et cultures, dans le respect, la tolérance et l'amour de nos différences.

Je crois que la Charte de la langue française constitue une mesure courageuse, positive et sensible, mais aussi respectueuse des droits de tous, de préserver une culture d'une grande valeur. Je crois que le droit international doit, et devrait, protéger une telle législation parce qu'elle est essentielle pour assurer le respect des Droits de l'homme. Comme pour toute législation, son efficacité dépendra de son administration équitale.

le 15 juin 1993

FALLAIT-IL SAUVER LE SOLDAT MONCKTON... ?

François Baby

Professeur spécialisé en médias à l'Université Laval et ancien journaliste radio et télévision

PEU DE PEUPLES ONT AUTANT MÉRITÉ DE L'HISTOIRE. Victime d'un cruel génocide au milieu du XVIII^e siècle, le peuple acadien a su reprendre souffle et reconquérir à l'arraché, son droit à l'existence à travers des difficultés inouïes. S'il est «encore debout», s'il s'est développé, c'est grâce à près de deux cent cinquante ans d'héroïsme de tous les instants de ces hommes et de ces femmes qui avaient décidé de faire mentir l'histoire et de lui arracher le droit de vivre et celui de grandir. Ce sont eux qui sont revenus et qui ont reconquis pouce par pouce un espace de vie pour remplacer celui qu'on leur avait arraché brutalement. Ce sont eux qui ont fait vivre sa langue, lui ont donné sa culture, ses institutions, sa façon d'être, sa fierté et ses traditions.

Les Acadiens et Acadiennes dont la trace a marqué l'ensemble du continent américain ne demandent qu'à vitaliser cette extraordinaire alliance de ceux et celles qui ont en commun la francité.

MONCKTON

La ville de Monckton au Nouveau Brunswick doit son nom à l'officier britannique Robert Monckton qui fut actif en Acadie de 1755 à 1758, et dans la région de Québec au cours du siège de la ville par Wolfe, en 1759.

Le fait d'avoir donné le nom de ce soldat à cette ville n'est pas sans soulever de graves problèmes au plan social, politique et éthique. Monckton posa en effet comme militaire en Acadie et dans la région de Québec, des gestes inacceptables et d'une grande cruauté qui équivalent, à n'en pas douter à des crimes de génocide, à des crimes contre la paix, à des crimes de guerre et à des crimes contre l'humanité, au sens où nous l'entendons aujourd'hui.

On pourra objecter que ces actes ont été commis il y a près de deux cent cinquante ans, et qu'il y aurait donc amplement prescription. Que le temps en a émoussé l'acuité. Que ces notions de crime de génocide, de crime contre la paix, de crime contre l'humanité et de crime de guerre n'avaient pas encore été définies comme telles à l'époque, comme elles le sont maintenant. Qu'on ne saurait les appliquer rétroactivement à des actes commis deux cents ans plus tôt.

Il faut rappeler d'abord que les Nations-unies ont décidé avec raison, qu'il s'agissait là de crimes tellement graves, qu'ils devaient être considérés comme imprescriptibles. En d'autres termes, que le temps ne pourrait les effacer et libérer ceux qui les ont perpétrés de la responsabilité des actes commis à cet égard. S'il en était autrement, ce serait trop facile. Il suffirait en effet pour leurs auteurs de disparaître, de se terrer pendant le laps de temps nécessaire à l'acquisition de la prescription, pour pouvoir réapparaître ensuite en toute impunité.

Il faut aussi rappeler que l'on a également convenu que le principe de non-rétroactivité propre aux lois pénales était irrecevable dans leur cas. En d'autres termes, que leurs auteurs

pourraient être inculpés et éventuellement trouvés coupables, même si la commission des crimes était antérieure à leur définition juridique. Il aurait été inacceptable par exemple de penser que parce que le concept de génocide n'avait été précisé et défini qu'à partir du milieu de la guerre 1939-45, les atrocités commises au cours du génocide juif de l'Holocauste antérieurement à cette définition n'auraient pas constitué des crimes et que leurs auteurs auraient pu s'en tirer impunément.

Bettati (1996) rappelle que le principe de non-rétroactivité dans le domaine pénal «consiste à considérer comme injuste le fait de punir quelqu'un pour un acte qui, au moment où il l'a commis, n'était pas considéré comme criminel.»¹ Se rapportant aux travaux du juriste hollandais Bernard Röling, il rappelle aussi que contrairement à ce que l'on croit souvent, c'est un principe relativement nouveau et qui «n'est pas fondé sur le droit romain, mais sur le droit démocratique qui vise à protéger les gouvernés des gouvernants en assurant leur liberté politique»². Röling fait plus état à cet égard de légitimité de légalité. Il écrit que ceux qui commettent ces crimes «sont bien conscients du caractère odieux de leur comportement[...] Leur seule défense aurait pu être que la rétroactivité du droit violait le principe de liberté politique»³

Bettati poursuit en disant que les normes dont il était question ici sont «de nature coutumière (lois et coutumes de guerre) consacrées par une jurisprudence ancienne des tribunaux militaires...»⁴. En d'autres termes, même à des époques lointaines, lorsqu'ils en étaient saisis, ces tribunaux sanctionnaient les auteurs de la plupart des actes qui sont considérés aujourd'hui comme des crimes de génocide, des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité. Le problème c'est que ces notions ne faisaient pas encore partie d'un consensus international, ce qui entraînait beaucoup plus d'irrégularité et de laxisme dans leur répression.

Je me permettrai aussi d'ajouter que contrairement à ce que l'on pense, plusieurs des concepts et notions reliées aux questions actuelles de génocide, de crimes de guerre ou contre l'humanité, ne sont pas des inventions

du XX^e siècle et qu'ils sont beaucoup plus anciens. Ainsi, déjà, dès 1625 – soit plus de 125 ans avant les actes posés par Monckton – le juriste hollandais Hugo Grotius surnommé «le père du droit des gens» avait publié son célèbre ouvrage «De jure pacis ac belli» (Du droit de la paix et de la guerre) où il étudiait entre autres, la possibilité et les moyens de régler la façon dont on faisait les guerres.

L'examen de la conduite de Monckton est d'autant plus d'actualité qu'en 1999, la ville célèbre toujours son nom. Même si par pudeur, on lui a posé une sorte de caleçon bleu ciel en modifiant légèrement son orthographe. On est donc tout à fait en droit de se demander aujourd'hui, si cet honneur est toujours opportun et mérité et surtout, s'il est toujours acceptable, à la lumière des codes de comportement et d'éthique en vigueur maintenant en ces matières.

EN ACADIE

L'agression contre les forts Beauséjour et Gaspereau

En juin 1755, Robert Monckton à la tête de 2 270 hommes à bord de 31 navires de transport accompagnés de 3 navires de guerre mena une expédition qui lui permit de s'emparer par surprise et sans provocations antérieures de la part des défenseurs français, du fort Beauséjour, puis, quelques jours plus tard, du fort Gaspereau, tous deux situés en territoire acadien, dans la baie de Chignectou en Nouvelle-Écosse. Monckton avait minutieusement préparé l'opération tenue secrète au cours de l'hiver précédent depuis Boston.

Ces agressions contre les deux forts français se sont produites sans déclaration de guerre, en pleine période de paix car ni l'Angleterre ni la France n'étaient en guerre à ce moment-là. Ce n'est en effet que le 18 mai 1756 que commença la guerre de Sept ans entre ces deux pays.

En plus d'être une agression contre les deux établissements français, l'acte de guerre de Monckton constituait aussi une violation flagrante des traités de paix existant entre la France et l'Angleterre. Était-elle pour autant l'équivalent du concept actuel de crimes contre la paix? Lorsqu'on a constitué par le traité de Londres le 8 août 1945 le Tribunal militaire

1. Mario Bettati, Le Droit d'ingérence, mutation de l'ordre international, Paris, Éditions Odile Jacob, 1996, p. 275
2. Bettati, op. cit., p. 275
3. Bettati, op. cit., p. 275
4. B.V.A. Röling et Antonio Cassese, The Tokyo Trial and beyond Cambridge, Polity Press, 1993

Les Forums de la CEQ sur Internet!

- ▶ Pour s'informer, échanger,
- ▶ pour débattre des grands enjeux qui influencent notre société,
- ▶ pour soulever des problèmes ou chercher conseil,
- ▶ pour faire circuler l'énorme expertise que l'on retrouve dans nos établissements et dans la communauté, une adresse :

<http://ceq.qc.ca/forums/forums.htm>

À vous la parole !



CEQ

international qui se chargera de juger les criminels nazis, on a défini à l'article 6 ce qu'on considérait comme crimes contre la paix : « la direction, la préparation, l'initiative et l'exécution de guerres d'agression et de guerres entreprises en violation des traités internationaux. »⁵

Or les gestes posés par Monckton à l'endroit des établissements français étaient bel et bien des « agressions » et constituaient des « violations de traités internationaux ». À cet égard, on peut conclure qu'ils étaient donc l'équivalent de **crimes contre la paix**.

Le génocide des Acadiens et Acadiennes

À la séance du 28 juillet 1755, le lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse Charles Lawrence et son Conseil décidaient de déporter les Acadiens. Le procès-verbal de la réunion dit :

«... Après mûre délibération, il fut convenu à l'unanimité que pour prévenir le retour des habitants français dans la province et les empêcher de molester les colons qui pourraient s'être établis sur leurs terres, il était urgent de les disperser dans les diverses colonies sur le continent et de nolisier immédiatement un nombre de vaisseaux pour les y transporter ».

Trois jours plus tard, le 31, Lawrence envoie ses instructions au colonel Robert Monckton ;

«... En conséquence le Conseil a résolu et décidé qu'ils soient déportés hors de la province aussitôt que possible. L'on devra commencer d'abord par les habitants de l'Isthme qui furent pris les armes à la main et qui de ce chef, n'ont droit à aucune faveur de la part du gouvernement.

Pour mettre ce projet à exécution, des ordres sont donnés d'envoyer en toute diligence, un nombre suffisant de vaisseaux à la Baie [Chignectou] pour embarquer la population.

Vous recevrez en même temps les instructions relatives aux moyens à prendre pour exécuter cette tâche ; aux endroits où les déportés seront envoyés et à tout ce qui pourra vous être nécessaire en cette occurrence.

Afin de les empêcher de s'enfuir avec leurs bestiaux, il faudra avoir grand soin que ce projet ne transpire pas et le moyen le plus sûr pour cela me paraît d'avoir recours à quelque stratagème qui fera tomber les hommes, jeunes et vieux, surtout les chefs de famille, en notre pouvoir.

Vous les détiendrez ensuite jusqu'à l'arrivée des transports afin qu'ils soient prêts pour l'embarquement. Une fois les hommes détenus, il n'est pas à craindre que les femmes et les enfants ne s'enfuient avec les bestiaux. Toutefois, il serait très prudent, pour prévenir leur fuite, non seulement de vous emparer de leurs chaloupes, de leurs bateaux, de leurs canots et de tous les autres vaisseaux qui vous tombent sous la main, mais en même temps, de charger des détachements de surveiller les villages et les routes.

Tous leurs bestiaux et leurs céréales étant confisqués au profit de la Couronne, par suite de leur rébellion, et devant être appliqués au remboursement des dépenses que le gouvernement devra faire pour les déporter de ce pays, il faudra que personne n'en fasse l'acquisition sous aucun prétexte. Tout marché de ce genre serait de nul effet, parce que les habitants

français sont dépourvus de leurs titres de propriété et il ne leur sera pas permis de rien emporter, à l'exception de leurs mobiliers et de l'argent qu'ils possèdent présentement.

Les commandants du fort Pisiguit et de la garnison d'Annapolis ont reçu à peu près les mêmes ordres à l'égard des habitants de l'intérieur. »⁷

C'est à faire froid dans le dos.

Le 8 août 1755, Lawrence donne de nouvelles instructions à Monckton :

«... comme il sera peut-être très difficile de s'emparer des habitants, vous devrez autant que possible, détruire tous les villages des côtes nord et nord-ouest de l'isthme, situés aux environs du fort Beauséjour et faire tous les efforts possibles pour réduire à la famine ceux qui tenteraient de se cacher dans les bois. Il faudra prendre grand soin de sauver les animaux et la récolte sur-le-champ, que vous pourrez faire rentrer sans exposer vos hommes au danger ; vous devrez autant que possible empêcher les Français fugitifs et les Sauvages d'enlever ou de détruire les bestiaux. »

À Monckton revint l'honneur d'être le premier à exécuter les ordres de Lawrence ce qu'il fit fidèlement et avec efficacité. À cause de la méfiance des gens vis-à-vis des Britanniques, il n'a pas eu de succès avec sa convocation de la population de la région de Beaubassin pour une réunion, le 9 août 1755. Il utilisa alors un stratagème mensonger. Il les convoqua pour le lendemain en assurant que la réunion « était l'arrangement du gouverneur d'Halifax pour la conservation de leurs terres. » Sous ses ordres, tous ceux qui se présentèrent à la réunion furent faits prisonniers et furent embarqués de force sur les bateaux de la déportation. Il envoya même des détachements de soldats pour s'emparer de ceux qui s'étaient enfui dans les bois voisins.

Une lettre du 9 août d'un de ses adjoints à Beauséjour, John Winslow – jour même où Monckton donnait les assurances en question – en dit long sur les véritables motifs qui animaient les Britanniques quant à cette déportation et sur le caractère odieux des tromperies auxquelles eut recours Monckton :

«... Si nous pouvons accomplir cette expulsion, cela aura été une des plus grandes actions qu'aient jamais accomplies les Anglais en Amérique. Car, entre autres considérations, la partie du pays qu'ils occupent est une des meilleures terres qui soient au monde et dans ce cas, nous pourrions placer quelques fermiers anglais dans leurs habitations et nous verrions bientôt une abondance de produits agricoles dans cette province »⁸

Au cours des opérations de « nettoyage ethnique » dont il assumait la responsabilité, Monckton fit déporter plus de 2 100 Acadiens et Acadiennes de la région de Beaubassin, de Beauséjour et de l'isthme de Chignectou. Il confisqua leurs terres et leurs biens, fit brûler leurs demeures, leurs granges et dépendances et s'empara de leurs bestiaux.

Les actions odieuses posées par Monckton en cette circonstance constituent à n'en pas douter **un crime de génocide** car elles correspondent tout à fait à la définition adoptée à cet

effet par les Nations-unies, qui stipule ce que constitue un génocide :

« L'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation et tout autre acte inhumain commis contre toute population civile avant ou pendant la guerre ou les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux »

Pour tenter de diminuer la responsabilité de Monckton, on ne saurait plaider qu'il ne faisait qu'exécuter les ordres reçus. Depuis le procès de Nuremberg de 1945, il est établi hors de tout doute que cette prétention ne constitue nullement une défense qui diminue la responsabilité de l'auteur de ces crimes. Aucun militaire n'est obligé d'exécuter des ordres criminels. S'il n'était pas d'accord, Monckton devait s'opposer – ce qu'il fit d'ailleurs avec Wolfe dans un autre domaine en 1759 – ou démissionner. Il préféra exécuter les ordres reçus ; il doit donc en porter la responsabilité.

L'efficacité de Monckton lui valut d'être nommé lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse en remplacement de Lawrence en décembre 1755. À ce titre, il porte aussi la responsabilité par la chaîne de commandement de l'opération de capture et de déportation en Angleterre en 1758, de plus de 3 000 Acadiens et Acadiennes qui s'étaient réfugiés dans l'île Saint-Jean.

Avec à son actif la responsabilité directe ou indirecte de la déportation de plus de 5 000 Acadiens et Acadiennes, **Robert Monckton fut donc un des principaux auteurs et artisans de la réalisation des crimes de génocide commis par les Britanniques contre les Acadiens et Acadiennes entre 1755 et 1758.**

Mais les actes qu'il a posés en regard de ce génocide équivalent aussi à des **crimes contre l'humanité** tels que le conçoivent les Nations-unies qui en ont accepté la définition suivante :

« L'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, l'expulsion, l'emprisonnement, la torture, le viol, les persécutions pour des raisons politiques, raciales et religieuses et tout autre acte inhumain lorsque commis dans le cadre d'une attaque généralisée et systématique dirigée contre une population civile quelle qu'elle soit, en raison de son appartenance nationale, politique ethnique raciale ou religieuse »⁹

DANS LA RÉGION DE QUÉBEC

La dévastation de la Côte-du-Sud

En 1759, Monckton fut nommé commandant en second de la campagne menée par Wolfe pour réaliser le siège et la prise de Québec.

Monckton s'établit à la Pointe-Lévy, à Lauzon, devant Québec, avec les quatre régiments dont il avait le commandement. Il y fit aussi installer le 20 juin de très puissantes batteries d'artillerie lourde qui lui permettaient d'atteindre Québec directement avec ses tirs. La distance qui les séparait de la basse-ville de Québec était de 3/4 de mille, il s'agissait de batteries comprenant 33 pièces d'artillerie dont 13 mortiers. Les canons tiraient des boulets pouvant peser jusqu'à 32 livres et les mortiers, des bombes mesurant jusqu'à 13 pouces¹⁰.

Le 6 août, Wolfe donna ordre à Monckton de dévaster la campagne située sur la rive sud. Monckton fit d'abord brûler toutes les maisons,

5. Bettati, op. cit., p. 270

6. Guy Frégault et Marcel Trudel, L'Histoire du Canada par les textes, Tome I, Montréal, Fides, 1963, p. 93

7. Jacques Lacoursière, Histoire populaire du Québec Sillery, Les Éditions du Septentrion, 1995, p. 265-266

8. Bona Arsenault, L'Acadie des ancêtres, Québec, Le Conseil de la Vie française en Amérique, 1955, p. 276.

9. Cité par Bettati, op. cit., p. 271

10. Le siège de Québec en 1759 par trois témoins présentation de Jean-Claude Hébert, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1972, p. 125.

granges et autres bâtiments de même que les récoltes qui se trouvaient entre Beaumont et la rivière Chaudière.

Par la suite il chargea un de ses officiers, le major George Scott, de dévaster la Côte-du-Sud. Entre le 9 et le 17 septembre – donc même une fois le siège terminé depuis cinq jours – Scott et ses hommes brûlèrent pas moins de 998 maisons, granges et dépendances entre Kamouraska et Cap-St-Ignace¹¹. Scott était considéré comme le spécialiste de ce genre de dévastation. Ses exactions sur la Côte-du-Sud lui valurent d'accéder au rang de lieutenant-colonel.¹²

La dévastation sur la rive sud et sur la rive nord de Québec était telle que c'est en ces termes qu'un de ses auteurs sentit le besoin de la décrire :

«Nous avons brûlé et détruit jusqu'à quatorze cents belles fermes, car, pendant le siège, nous étions les maîtres de leur pays, le long de la rive et nous envoyons presque continuellement des groupes pour ravager la campagne, si bien que cela leur prendra un demi siècle pour réparer les dégâts.»¹³

La première partie de la définition des **crimes de guerre** adoptée par les Nations-unies pour le Tribunal pénal international est claire. Elle stipule en effet que, sont des crimes de guerre :

«L'homicide intentionnel, la torture, les traitements inhumains, y compris les expériences biologiques, le fait de causer de grandes souffrances ou de porter des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé, la destruction ou l'appropriation de biens non justifiées par des nécessités militaires et exécutées sur une grande échelle de façon illicite et arbitraire, ...»¹⁴

Avant même d'entreprendre sur le terrain la campagne contre Québec, pendant la traversée qui allait amener le corps expéditionnaire britannique en Amérique, Wolfe avait déjà décidé de semer la dévastation dans la région de Québec. Il écrivait à Amherst à ce sujet :

«Si nous nous apercevons que Québec ne semble pas devoir tomber entre nos mains (tout en persévérant jusqu'au dernier moment), je propose de mettre la ville à feu avec nos obus, de détruire les moissons, les maisons et le bétail tant en haut qu'en bas [de Québec] et d'expédier le plus de Canadiens possible en Europe et de ne laisser derrière moi que famine et désolation ; belle résolution et très chrétienne ; mais nous devons montrer à ces scélérats à faire la guerre comme des gentilshommes.»¹⁵

Les véritables motifs qui ont guidé les Britanniques et Monckton dans cette destruction barbare sont donc limpides. Il s'agissait de prendre la population civile en otage en détruisant tout et en ne laissant que «famine et désolation».

La dévastation réalisée soit directement par Monckton soit, sous sa responsabilité par la chaîne de commandement, tout le long de la Côte-du-Sud, de la Chaudière jusqu'à Kamouraska, constitue sans aucun doute selon la définition des Nations-unies, citée précédemment des **crimes de guerre**.

La destruction de Québec

À partir du 4 juin,¹⁶ Monckton ordonna à ses batteries de bombarder directement les

maisons de la ville avec des pots à feu ou des boulets rouges pour y mettre le feu. Les bombes de Monckton allumèrent cinq incendies majeurs dans Québec, dont un en particulier, celui qui avait commencé dans la nuit du 15 août, fut particulièrement violent. Le bombardement systématique général et massif de la ville commença le 11 juillet.¹⁷ Il fut dévastateur. On estime que jusqu'au 24 juillet au soir, plus de 15 000 bombes et boulets avaient été lancés en moins d'un mois sur la ville de Québec par l'artillerie de

du Palais. Cependant, quoique plus éloignées de nos batteries, elles portent des marques d'une destruction presque générale.»

On ne s'entend pas bien sur le nombre exact de maisons incendiées, détruites ou endommagées pendant le siège par les canons et mortiers de Monckton. On parle même de 535 maisons et édifices.¹⁸ Quel que soit ce nombre véritable, la description fournie par Knox ne laisse aucun doute sur l'étendue des dommages.

LE GÉNOCIDE ACADIEN

L'expression « *grand dérangement* » cache pudiquement sous des mots en apparence anodins, une réalité d'une grande cruauté : le génocide des Acadiens perpétré par les Britanniques au milieu du XVIII^e siècle. Leur acharnement inhumain contre le peuple acadien s'étala sur sept ans, de l'automne 1755 à 1762. Il se concrétisa en trois phases principales.

Une première en octobre, novembre et décembre 1755, au cours de laquelle pas moins de 6 000 Acadiens et Acadiennes furent brutalement arrachés à leurs terres par les Britanniques et déportés vers les colonies anglo-américaines de la côte est américaine. Une seconde, où les Britanniques s'emparèrent en 1758 et 1759 de 3 000 autres Acadiens et Acadiennes qui s'étaient réfugiés dans l'île Saint-Jean et les déportèrent en Angleterre, où la moitié moururent de misère ou d'épidémies avant 1763. Une troisième eut lieu en 1762, où les Britanniques s'emparèrent d'environ 1 500 Acadiens et Acadiennes et les déportèrent vers le Massachusetts qui refusa de les accueillir. On les déporta alors en Angleterre.

L'action des Britanniques en Acadie aboutit à la réalisation d'une entreprise systématique de brutalité, de violence et de destruction dont la virulence émeut encore à deux siècles et demi de distance. Le bilan est tragique :

Déportation par les forces militaires britanniques en trois vagues successives de plus de 10 000 Acadiens et Acadiennes parqués sur de vieux rafiots servant au transport des marchandises, tenant souvent à peine la mer et la plupart du temps vétustes, insécures et insalubres ;

• Dispersion des quelque 6 000 déportés de 1755 dans les colonies britanniques éloignées situées tout le long de la côte est américaine où se trouvaient des populations souvent hostiles et où ils eurent à subir des conditions d'exil et de vie pénibles ;

• Recours systématique à la tromperie, à la duperie, aux subterfuges mensongers et malhonnêtes pour pouvoir s'emparer des populations qui se méfiaient et qu'on voulait déporter ;

• Séparations, dislocations et désunions imposées aux familles par l'embarquement forcé des hommes, des femmes et des enfants sur des navires différents, sans égard aux liens familiaux ;

• Assassinat de ceux qui étaient parvenus à s'enfuir qu'on pourchassait et quand on parvenait à les rattraper ;

• Dévastation et terre brûlée pour affamer ceux qui s'étaient réfugiés dans les bois et les forcer à se rendre ;

• Emprisonnement arbitraire de 4 500 autres Acadiens en 1758 et 1762 qui ont été maintenus dans des conditions souvent inhumaines et dégradantes, déportés ensuite vers l'Angleterre où ils furent soumis à la misère et à la maladie ;

• Incendie systématique de toutes les maisons, granges, bâtiments, dépendances et des moulins des Acadiens déportés ou qui étaient parvenus à s'enfuir et destruction de leurs villages ;

• Confiscation au profit de la couronne britannique de toutes les terres et des biens appartenant aux Acadiens ;

• Confiscation au profit de la couronne britannique de 120 000 têtes de bétail et de toutes les céréales appartenant aux Acadiens « *devant être appliqués au remboursement des dépenses que le gouvernement devra faire pour les déporter de ce pays.* »^{1,2}

Somme toute, le tableau de chasse britannique est d'une rare brutalité. Il est difficile dans les circonstances de ne parler que de « *dérangement* », même « *grand* ». C'est d'un véritable génocide qu'il s'agit.

1. Lettre du 31 juillet 1755 de Charles Lawrence, lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse à Robert Monckton

2. À ce sujet et sur les Acadiens en général, voir l'intéressant ouvrage de Jean-Marie Fonteneau, *Les Acadiens, citoyens de l'Atlantique*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1996.

Monckton. Le 20 septembre, la dévastation était telle que le capitaine John Knox écrivit dans son journal :

«De fait, le ravage est inconcevable. Les maisons restées debout sont toutes plus ou moins perforées par nos boulets. La ville basse est tellement en ruines qu'il est presque impossible de circuler dans les rues. Les parties les moins endommagées de la ville sont les rues qui conduisent aux portes Saint-Jean, Saint-Louis et

L'objectif fixé par Wolfe était le même que pour la destruction de la Côte-du-Sud : prendre la population civile en otage pour y semer désolation et famine et lui imposer des souffrances inutiles. La destruction de Québec réalisée directement par Monckton ou sous sa responsabilité par la chaîne de commandement, constitue donc indéniablement un ensemble de **crimes de guerre** en vertu du texte des Nations-unies cité précédemment.

11. Gaston Deschênes, *L'année des Anglais, la Côte-du-Sud à l'heure de la conquête*, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 1988.

12. Sur tout cet épisode de la guerre de la conquête voir l'excellent ouvrage de Gaston Deschênes, *L'année des Anglais*.

13. *A Journal of the Expedition up the River Saint-Lawrence*, New York Mercury, N° 385, 31 décembre 1759.

14. Cité par Bettati, op. cit., p. 271.

15. Lacoursière, op. cit., p. 301

16. *Le siège de Québec...*, p. 37

17. *Le siège de Québec...*, p. 125

18. *Le Siège de Québec...*, p. 48

Il y a eu diverses tentatives pour essayer de présenter un portrait plus flatteur de Monckton, dont celle de Steel qui, au sujet de son rôle en Acadie parle de «ses conceptions humanitaires» (sic), d'une exécution des ordres «sans montrer d'enthousiasme»¹⁹, etc.

La tentative ne convainc pas. D'abord l'auteur ne divulgue pas les sources sur lesquelles il se base pour faire de telles affirmations et il ne cite aucun texte à cet effet. Mais il y a plus, les faits montrent le contraire. Si, mû par des «sentiments humanitaires» Monckton n'avait pas été d'accord avec les ordres reçus de Lawrence au sujet de l'Acadie, il aurait pu et dû les contester. Comme il l'a fait auprès de Wolfe avec deux autres officiers supérieurs – Murray et Townshend – au cours de l'été 1759, au sujet des plans de campagne du siège de Québec. On sait qu'à cette occasion, les relations entre Wolfe et ses trois adjoints ont été extrêmement tendues, car ils contestaient âprement la façon dont Wolfe voulait réaliser la prise de Québec.

Monckton n'a pas contesté les ordres de Lawrence au sujet de l'Acadie. Par la suite, comme lieutenant-gouverneur, il aurait eu beau jeu de mettre un terme à la préparation et à la réalisation des exactions commises par les Britanniques contre la population acadienne. Et pourtant, il n'a pas fait cesser la capture et la déportation des 4 000 Acadiens et Acadiennes de l'Île Saint-Jean.

Pendant le siège de Québec, il aurait pu contester les ordres de Wolfe de semer la désolation sur la Côte-du-Sud, mais il ne l'a pas fait. Bien plus, quelques années plus tard, il fit accorder une promotion très importante au major Scott, l'ancien brûlot qu'il avait utilisé pour incendier la Côte-du-Sud. Contre Québec, il aurait pu se limiter à ne faire bombarder que les objectifs militaires de la ville. Il ne l'a pas fait, au contraire. Il a mis beaucoup d'ardeur à bombarder les objectifs civils.

À mon avis, la tentative de dilution de la responsabilité de Monckton dans les divers

actes qu'il a commis ou auxquels il a été relié en Acadie et dans la région de Québec tourne court. Il a bel et bien été impliqué soit directement, soit par la chaîne de commandement, dans des actes qui équivalent à ce que l'on considère de nos jours comme des crimes contre la paix, des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre.

Donner et conserver son nom à une des deux métropoles acadiennes – l'autre étant Caraquet – c'est faire une insulte permanente au peuple acadien, c'est montrer une insensibilité totale à l'endroit des souffrances inouïes qu'il a endurées. C'est l'obliger à devoir honorer et glorifier celui qui l'a maltraité. C'est tenter de l'humilier de façon permanente, en voulant le réduire à un rôle de vaincu qu'on force à rendre «foi et hommage» au peuple vainqueur. C'est tenter de souiller son honneur. C'est inacceptable.

Comme c'est aussi faire injure permanente au peuple québécois en glorifiant celui qui l'a maltraité et surtout, qui commandait en second, les forces qui nous ont vaincus en 1759.

Comme c'est aussi une insulte au peuple acadien et au peuple québécois, que Québec, la capitale nationale du seul État français d'Amérique compte parmi ses rues, une avenue qui porte le nom de Monckton. C'est aberrant.

Le Canada est un des rares pays au monde en dehors de l'ancienne Union soviétique, où, sans vergogne et avec autant de cynisme et de satisfaction, on afflige orgueilleusement et de façon permanente à ceux qui ont été défaits, des représentations symboliques

qui tentent de les humilier, de vouloir consacrer leur condition de vaincus et de glorifier leurs vainqueurs. Avec des villes qui s'appellent Moncton, Colborne, etc., ou des rues qui s'appellent Wolfe, Amherst, Murray, Fraser, Moncton, etc.

Non vraiment, ce n'était pas la peine de sauver le soldat Monckton... de l'oubli, comme on l'a fait. On aurait dû plutôt laisser la poussière de l'histoire le revêtir d'un épais manteau de défaillance de la mémoire.

la force
des mots

pour s'affirmer,
vivre et travailler
en français

La force des mots

un magazine de promotion du français
publié par la Confédération des syndicats
nationaux, la principale centrale syndicale
d'expression française en Amérique du
Nord. Disponible sur notre site Internet.
www.csn.qc.ca



19. Dictionnaire biographique du Canada, Vol. IV, Québec et Toronto, Les Presses de l'Université Laval et University of Toronto Press, diverses années de publication, Vol IV, p.584

LA DOMINATION DE L'ANGLAIS

Paul-Émile Roy

Écrivain

FAUT-IL, DANS LE CONTEXTE DE LA MONDIALISATION, subir passivement la domination de l'anglais? Dans le domaine des langues, plus encore peut-être que dans tout le reste, la mondialisation ne signifie pas échange, enrichissement mutuel, mais domination. L'anglais est la première langue internationale, ce qui est un fait, et ce qui en soi n'a rien de spécialement odieux. Le français l'était au XVIII^e siècle, le grec, le latin l'ont été aussi à d'autres époques. Mais dans le contexte de la mondialisation, l'anglais tend à n'être pas seulement la langue la plus répandue, mais à supprimer les autres. Jean-Louis Roy écrit qu'en 1995, «92 % des données véhiculées sur Internet sont rédigées en langue anglaise».

Il ne faut pas croire que la diffusion de l'anglais dans le monde se produit comme une nécessité naturelle, en marge de toute préoccupation politique. Claude Hagège écrit que «les pays anglo-saxons ne se contentent pas de profiter passivement de la puissance de diffusion de leur langue». Ils adoptent en ce domaine une attitude ferme. On pourrait parler, dit-il, d'«entreprise concertée de promotion de l'anglais». Des centaines et des centaines de millions de dollars sont affectés à cette fin.

On sait que le Cambodge était autrefois un pays en très bons termes avec la France. Le français y était la langue étrangère de beaucoup la plus répandue. Après le désastre de la guerre civile que l'on sait, il constituait un instrument précieux pour la reconstruction du pays. Or, ce que nous apprend une coopérante au Cambodge, Chantal Mallen, c'est que l'ONU en a jugé autrement et a substitué l'anglais au français, ce qui rend encore plus difficile la coopération avec les Cambodgiens. Les grandes puissances, paraît-il, comme

les États-Unis et l'Australie, tendent à éliminer le français, dans ces régions, comme lien avec l'Occident. Elles se servent de l'ONU pour arriver à leur fin.

On pourrait dire que dans certains domaines, les Américains font preuve d'ouverture et s'intéressent aux civilisations étrangères. Qu'on pense, par exemple, aux «Culture Studies» qui présentent à première vue une forme de cosmopolitisme généreux, mais en fait, cette nouvelle conception des études «confirme l'hégémonie des pouvoirs qu'exerce la langue de traduction dans un contexte d'échanges généralisés».

Le problème que l'anglais, langue internationale, pose à l'épanouissement des cultures nationales est extrêmement complexe. Il ne faut pas le considérer avec légèreté. Tout comme le phénomène de la mondialisation qui est encore trop nouveau, pour qu'on puisse l'évaluer adéquatement. (Tiré de Paul-Émile Roy, *Propos sur la culture*, Éditions Humanitas, 1997, pp. 52-53).

COMPTÉ RENDU DE LECTURE

**Regard sur l'Acadie
et ses rapports avec
le Québec****Patrice Dallaire**

Préface de Benoît Duguay, Moncton, Les Éditions d'Acadie, 1999, 222 p.



L'AUTEUR A ÉTÉ CONSEILLER PRINCIPAL PUIS DÉLÉGUÉ DU QUÉBEC DANS les provinces atlantiques, de 1991 à 1998. Il nous livre dans cet ouvrage le fruit de sa réflexion sur l'Acadie contemporaine et ses rapports avec le Québec. C'est le point de vue d'un homme qui a connu l'Acadie de l'intérieur, qui est profondément attaché à la francophonie canadienne, et qui analyse sans complaisance ni parti pris les relations de l'Acadie avec le Québec.

L'Acadie a été profondément marquée par son histoire tragique. Elle s'est habituée au cours des siècles à se contenter des restes que lui laissait le conquérant. Quand au vingtième siècle elle prend conscience de la situation inique qu'on lui a imposée, elle réagit avec une grande timidité, elle hésite, elle prend peur, elle n'ose se prendre en main. À force d'être malmené, on finit par perdre confiance en soi. Pourtant, l'Acadie connaît à la fin du vingtième siècle un renouveau remarquable.

C'est tout cela que nous raconte Patrice Dallaire dans un livre bien documenté dont la lecture est prenante et parfois douloureuse. L'Acadie ne se relève que difficilement. Le peuple acadien a perdu confiance en lui-même, ce qui explique qu'il a peur des débats, qu'il n'y a pas de place pour la dissidence, qu'il se résigne. Dans ce contexte, la démocratie ne joue pas sagement. Il n'y a pas de place pour la dissidence. Le discours politique acadien qui s'était formé entre 1978 et 1982 a été étouffé. Beaucoup d'Acadiens, surtout en Nouvelle-Écosse et dans l'Île-du-Prince-Édouard n'osent formuler leurs revendications, de peur de déplaire aux anglophones. Pendant ce temps, l'assimilation va son train. C'est tout un système qui fonctionne rondement, sous couvert de bilinguisme et de tolérance.

Dans l'éducation, par exemple, 16 ans après l'entrée en vigueur de la charte de 1982 qui devait instaurer le bilinguisme, «le droit de gérer leurs écoles est nié à plusieurs communautés francophones du Canada» (p. 80). Et l'auteur donne de nombreux exemples. Quand on compare le sort qui est fait aux minorités françaises en dehors du Québec à celui des minorités anglaises du Québec, on ne peut qu'être transporté d'indignation.

Le fédéralisme canadien est pour le moins étrange. Qu'on pense, par exemple, que les Acadiens forment un peuple répandu dans les quatre provinces maritimes, mais que le Canada ne reconnaît pas ce peuple. Il semble bien que lors du Sommet de la Francophonie à

Moncton, en septembre, ce ne sera pas l'Acadie qui recevra les visiteurs mais le Canada. Le drapeau acadien ne flottera pas sur ces festivités. Pourtant, «la Belgique, pays bilingue s'il en est un, n'éprouve aucune gêne à ce que la partie française de sa personnalité nationale, sa dimension et son identité wallonnes, soit mise de l'avant sur la scène internationale. Pourquoi ne pourrait-il en être ainsi pour le Nouveau-Brunswick, sans gêne linguistique et sans pudeur politique?» (p. 121). Mais au Canada, on ne reconnaît ni l'identité acadienne, ni l'identité québécoise d'ailleurs. L'Acadie, comme le Québec, est victime du fédéralisme canadien qui nie l'existence des peuples et éteint progressivement leurs droits (p. 152).

Est-il possible de changer la situation? L'Acadie essaie de se ressaisir. Le Parti acadien a tenté un moment de mener le peuple acadien à une certaine émancipation. Il a été abandonné par ceux qu'il voulait sauver. Plusieurs institutions ont été créées, ces dernières années, pour promouvoir les intérêts des Acadiens. En même temps, «les taux d'assimilation n'ont jamais été aussi élevés qu'actuellement» (p. 25). On pourrait souhaiter que les Acadiens se joignent aux Québécois pour mener un combat commun, mais beaucoup d'entre eux condamnent la fermeté des Québécois. On sait pourtant combien ces derniers peuvent être indécis, hésitants. L'auteur parle de quelque chose qui ressemble au complexe de Stockholm. Dans certaines communautés, «on embrasse plus facilement le conquérant anglais ou un Américain qu'un nouveau venu d'origine québécoise» p. 32).

La volonté d'affirmation de l'Acadie est bien timide. Pourtant, l'auteur croit en son avenir. Mais il faut que les Acadiens n'aient pas peur de revendiquer. Au N.-B., dans une province pourtant officiellement bilingue, rien n'est gagné facilement. «Des dossiers récents, comme ceux de la gestion scolaire et de la création d'écoles francophones, ainsi que la refonte de la carte électorale fédérale au détriment de la représentation acadienne, démontrent qu'il faut, pour les Acadiens, sans cesse revendiquer, sans cesse se battre pour obtenir ce que les autres reçoivent automatiquement» (p. 173). L'auteur voit l'Acadie et le Québec comme deux partenaires qui ont beaucoup à s'apporter l'un à l'autre. Il faut que les Acadiens s'affirment et se fassent reconnaître comme peuple. Il parle même de la tenue d'États généraux qui permettraient à tout le peuple acadien de se donner un projet de société, de réagir, par exemple, à des événements qui pourraient se présenter, comme l'indépendance du Québec. En 1867, les Acadiens avaient été étrangers aux décisions qui avaient été prises et qui les concernaient. Bref, «les Acadiens, s'ils veulent être maîtres de leur destinée, s'ils souhaitent se donner une société à leur image et répondant à leurs besoins, doivent le plus rapidement possible prendre acte de leur pouvoir collectif, le maîtriser, l'exploiter au maximum» (p. 179).

Ce livre nous offre donc une somme de renseignements considérables sur l'Acadie et ses relations avec le Québec. Il faut lui souhaiter un grand succès en Acadie mais aussi au Québec.

Paul-Émile Roy

COMPTÉ RENDU DE LECTURE

**Nous! 101 faits historiques
de l'Ontario français****Yves Saint-Denis**

Illustrations : Christian Quesnel et Félix Saint-Denis, Fédération de la jeunesse franco-ontarienne, 1999.

VOICI UN MAGAZINE D'UN GENRE TOUT À FAIT SPÉCIAL QUI DEVRAIT RENDRE de grands services à la jeunesse franco-ontarienne, mais aussi à tout lecteur désireux de connaître les principaux événements qui ont marqué l'histoire des Franco-Ontariens. L'auteur ne nous donne pas un récit détaillé de l'histoire ni une analyse de l'enchaînement des événements mais il rappelle en quelques mots ou quelques lignes des moments importants ou caractéristiques de l'histoire des franco-Ontariens, depuis le geste des premiers découvreurs jusqu'à la bataille pour sauver l'hôpital Montfort, le seul hôpital français de la province, jusqu'au renouveau culturel et social provoqué par des jeunes qui croient en l'avenir. Des textes courts, voilà ce qui accroche le lecteur sans le lasser. Et tout cela agrémenté d'illustrations vivantes, diversifiées.

Pourquoi «101» faits historiques? Peut-être pour faire un clin d'œil au Québec! Une manière d'exprimer une solidarité française en

Amérique? Et cette solidarité, elle est fondée sur la communauté linguistique, sur l'histoire. Ce sont les français qui ont été les premiers européens à explorer l'Ontario. Ce sont eux et leurs descendants, les canadiens français, qui ont fondé l'Ontario. Et dire que pour nos hommes politiques à Ottawa, l'histoire du Canada commence en 1867! Il faudrait leur raconter l'histoire d'Étienne Brûlé qui, dès le début du XVII^e siècle, s'est rendu en Huronie et y a vécu de nombreuses années. Yves Saint-Denis évoque en quelques mots l'histoire de ces missionnaires, des explorateurs, de la traite des fourrures, etc. C'est une histoire passionnante que celle de l'Ontario, non seulement depuis 1867, mais avant 1867 et même avant 1760. L'auteur nous rappelle à juste titre, ce qu'on oublie aujourd'hui, que ce sont les canadiens français qui ont fondé l'Ontario. Il nous rappelle aussi que les Loyalistes ont été les premiers séparatistes, eux qui ont séparé le pays en deux en 1791, et réussi à le réunir sous leur férule en 1840. Et bien d'autres faits et événements, dont les luttes pour sauver l'enseignement du français, combattre l'assimilation. En lisant ce magazine, je me disais que l'auteur contribuait à combler un vide culturel grave, celui de l'ignorance, de l'histoire. Je me réjouissais que des jeunes aient collaboré à la réalisation de cet ouvrage, et la Fédération de la jeunesse ontarienne en assure la diffusion. Je me disais aussi qu'une publication analogue devrait être produite chez nous, au Québec et utilisée dans toutes les écoles secondaires.

Paul-Émile Roy

L'UNIVERSITÉ FRANCOPHONE EN MILIEU MINORITAIRE : UN ENJEU CULTUREL PARADOXAL

Claudette Tardif

Doyenne de la Faculté St-Jean, Université d'Alberta

L'INSTITUTION UNIVERSITAIRE FRANCOPHONE EST appelée à jouer un rôle de leadership et à contribuer au développement global des communautés francophones de sa région. Privés des institutions d'une collectivité nationale, les francophones s'identifient de plus en plus avec leurs centres francophones d'une façon tout à fait privilégiée. Dans un sondage auprès de la population francophone d'Edmonton dans les années quatre-vingts, la Faculté Saint-Jean était identifiée comme l'appui principal de la communauté francophone par la majorité des répondants (Tardif et McMahon, 1989). En somme, en plus de sa mission d'assurer un enseignement de qualité et de faire avancer la connaissance par la recherche, il y a des attentes de la part des communautés francophones que l'institution s'engage auprès de la communauté.

Ce double rôle de l'université peut être conflictuel entre l'université pour le savoir et l'université pour la communauté. Cardinal (1995, p.55) considère que les chercheurs francophones sont trop souvent «appelés à investir dans la communauté ainsi que la bureaucratie universitaire, à y faire du bénévolat—ce qui est très bien, mais là n'est pas leur rôle.» Il n'y a pas de doute que ce rôle additionnel, auquel nos collègues anglophones ne sont pas confrontés, ajoute un fardeau supplémentaire à des tâches déjà lourdes, surtout pour les petites institutions qui n'ont souvent qu'un seul professeur dans la plupart des départements et qui assume déjà de lourdes charges administratives.

Un rattrapage réussi

Le recensement de 1996 démontre que le nombre de diplômés universitaires francophones a presque doublé en quinze ans au pays. Selon l'étude commandée par l'Association de la Presse francophone auprès de Statistique Canada, le Canada comptait 381 170 diplômés universitaires francophones en 1981. Quinze ans plus tard, 750 630 complètent des études universitaires, ce qui représente une hausse de 96% (journal *Le Gaboteur*, 1998). En comparaison avec le nombre de diplômés universitaires anglophones pour cette même période, 7,84% de la population de langue maternelle française détenait un diplôme universitaire en 1996, comparativement à 7,47% chez ceux de langue maternelle anglaise. Il y a évidemment beaucoup de variation dans les différentes régions du pays. Le progrès des francophones a été plus important que chez les anglophones dans l'Est du pays et en Colombie-Britannique, de même qu'au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Selon les statistiques du recensement de 1991, il semblerait que les francophones aient rattrapé leur pairs anglophones dans le niveau d'éducation atteint. Dans presque toutes les provinces du Canada, le pourcentage de personnes entre 20-29 ans avec un premier diplôme universitaire (BA ou diplôme professionnel) est comparable chez les francophones et les anglophones (Nouveau Brunswick, Ontario, Saskatchewan) et même plus élevé dans certaines

provinces (Colombie-Britannique, Alberta, Manitoba, Nouvelle Écosse). Il n'y a que dans les provinces de l'Île-du-Prince-Édouard, du Québec, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest que le pourcentage d'étudiants francophones entre 20-29 ans ayant un premier diplôme universitaire est inférieur au pourcentage d'un groupe comparable d'étudiants anglophones.

L'immersion française : des effets imprévus

Les institutions universitaires francophones hors Québec, symboles de la réalité franco-canadienne en Amérique du Nord à l'extérieur du Québec, desservent le plus souvent la minorité francophone de la région, mais ils sont de plus en plus fréquentés par un nombre grandissant d'étudiants issus de l'immersion française des écoles secondaires du Canada anglophone. Il n'y a aucun doute qu'il y a une clientèle d'étudiants pour les institutions francophones/bilingues chez les étudiants inscrits dans les programmes de français langue seconde (immersion et français de base). Les statistiques indiquent des effectifs dans les programmes de langue dans les écoles publiques des provinces et territoires du Canada, à près de 2 millions (2 050 071) d'étudiants dans les programmes de français langue seconde et 157 811 étudiants dans des programmes de français langue maternelle dans les écoles à l'extérieur du Québec¹.

La popularité des programmes d'immersion à travers le Canada a augmenté le nombre d'élèves désireux de poursuivre des études postsecondaires en français. À la Faculté Saint-Jean, les statistiques des inscriptions des derniers dix ans indiquent que la proportion d'étudiants anglophones comparativement aux étudiants francophones augmente, et dépasse même le nombre d'étudiants francophones. Quels sont les effets de cette situation? Beauchemin (1985, p.63) considère que «l'impact des élèves d'immersion dans une institution bilingue doit être abordé à deux niveaux, à savoir, l'impact quantitatif et l'impact qualitatif de l'intégration des 'immigrés' aux cours et programmes en français». McMahon et Tardif (1989, p.22) voient deux genres de questions comme étant importantes dans la problématique d'une institution mixte au niveau postsecondaire : 1) la qualité de la langue et 2) les valeurs et l'idéologie culturelles. Dans plusieurs institutions francophones, on fait face à l'usage trop fréquent de l'anglais dans les couloirs, de manuels de classe en anglais et la nécessité de maintenir un système d'encadrement linguistique.

Ces difficultés ne sont pas uniques aux institutions francophones hors Québec car plusieurs universités et collèges au Québec ont dû reconnaître les lacunes du français écrit de leurs étudiants. Cependant, l'institution en milieu minoritaire, ayant une clientèle mixte, a des défis encore plus grands. Non seulement doit-elle composer avec une clientèle d'étudiants pour qui le français n'est pas la première langue, mais elle doit aussi composer avec une clientèle francophone ayant vécu les effets de l'assimilation à la culture anglophone. Le poids de l'assimilation des francophones minoritaires à la culture anglophone au cours des années ainsi que le nombre grandissant d'étudiants anglophones (en grande partie le résultat du succès de l'immersion) qui s'inscrivent aux universités francophones hors Québec apportent des défis linguistiques et socio-culturels de taille.

À qui l'immersion profite-t-elle ?

Les recherches en immersion et l'expérience des parents francophones ayant lutté pour la mise sur pied d'écoles francophones soulèvent toute la question de l'épanouissement culturel et linguistique des francophones dans un milieu mixte où il y a des finissants des programmes d'immersion. Selon McMahon et Tardif (1989,

p.25), «l'élève d'immersion s'intéresse à la langue française sans incorporer les éléments culturels de cette communauté. Les élèves d'immersion n'auraient pas le même sentiment d'appartenance à l'histoire, au système de valeurs, aux coutumes, aux institutions et à la langue qu'ont les élèves francophones.» L'expérience albertaine aux niveaux primaires et secondaires démontre, comme dans bien d'autres provinces, que les valeurs et l'idéologie culturelles des deux groupes peuvent être conflictuelles. Au Collège universitaire de Saint-Boniface, Legal (1992) exprimait ainsi ses inquiétudes au sujet du nombre d'étudiants voulant s'inscrire dans l'enseignement en immersion : «On ne saurait passer sous silence les inquiétudes exprimées autour d'un certain déséquilibre au niveau des inscriptions causé par une demande démesurément grande pour satisfaire le phénomène immersion.» (p.48) Or, en termes instrumentaux, à qui l'immersion profite-t-elle? Sert-elle principalement à la classe moyenne (semi-professionnelle) anglophone? En termes systémiques, on pourrait croire qu'elle augmente la légitimité de la francophonie. Pourtant, l'appui au bilinguisme est, au mieux, stagnant et les droits des minorités demeurent impopulaires².

Y a-t-il un paradoxe dans cette situation? Peut-on répondre aux besoins de la communauté francophone minoritaire et promouvoir la langue et la culture françaises dans une institution ayant une clientèle d'étudiants mixtes (anglais langue première et français langue première)? Comment réconcilier la nécessité d'être viable sur le plan économique avec la mission communautaire de l'institution de promouvoir la langue et la culture francophones? Une institution comme la Faculté Saint-Jean doit recruter des étudiants anglophones afin de maintenir un niveau d'inscriptions suffisamment élevé pour offrir un éventail de choix de cours et de programmes intéressants pour tous ses étudiants. Elle doit investir des ressources considérables dans le perfectionnement linguistique et l'animation socio-culturelle. Par exemple, à la Faculté, un Centre d'aide en français opère chaque jour offrant aux étudiants des ateliers d'écriture, de lecture, des cercles de conversation et de l'appui selon le besoin individuel. Je dirais cependant que la question la plus difficile est l'intégration de tous les étudiants sur le plan socio-culturel. Comment créer un climat où les francophones se sentent chez eux et peuvent renforcer leur identité culturelle et où les francophiles se sentent à l'aise de s'exprimer tout en développant un désir de participer et de s'engager dans la vie culturelle francophone?

Ce texte est tiré de la conférence d'ouverture au colloque du Centre de recherche en civilisation canadienne-française, «L'université et la Francophonie» à l'Université d'Ottawa, les 6 et 7 novembre 1998.

Cette synthèse a été préparée par M. Robert Laplante.

1. Statistique Canada, n° 81-229-XPB, l'éducation au Canada, 1997
2. Extrait d'une conversation avec le professeur Claude Denis de la Faculté St-Jean, 1998.

Références bibliographiques

- Association de la presse francophone, «Le nombre de diplômés universitaires francophones a doublé au pays», *Le Gaboteur* (journal de langue française à Terre-Neuve et au Labrador), vol. 14, no 12, le 27 avril 1998.
- Beauchemin, C., «L'impact négatif de l'arrivée des élèves d'immersion», Actes du Colloque national sur l'enseignement postsecondaire en langue française à l'extérieur du Québec, 1985, Fédération des francophones hors Québec, Ottawa, 1985, pp. 63-67.
- Cardinal, L., «L'émergence d'un champ d'étude : les conditions de la recherche sur la francophonie en milieu minoritaire», dans Y. Grisé (dir.), États généraux de la recherche sur la francophonie à l'extérieur du Québec, Ottawa, CRCCF/Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1995, pp. 51-57.
- Légal, R., «Le Collège universitaire de Saint-Boniface», Éducation et francophonie, vol. 20, no 3, 1992, pp. 43-49.
- Tardif, C. et F. McMahon, «Les francophones et les études postsecondaires», *La Revue canadienne d'enseignement supérieur*, vol. 19, no 3, 1989, pp. 19-28.

L'HÉRITAGE POLITIQUE DU D^r CAMILLE LAURIN

Richard Gervais

Membre des Intellectuels pour la souveraineté (IPSO)
Ce texte n'engage pas l'opinion des autres membres

AU MOMENT OÙ DES ÉTUDES DÉMOLINGUISTIQUES viennent confirmer la minorisation du français dans la région montréalaise, il convient de se repencher sur la «loi 101», censée enrayer cette minorisation? Il faut s'interroger sur le sens profond que cette «charte» pouvait revêtir aux yeux de son principal promoteur, le D^r Camille Laurin, à qui l'on a fait récemment des obsèques officielles? La formule consacrée, qui fait à bon droit du D^r Laurin le «père de la loi 101», ne tend-elle pas aussi à enfermer dans une étroite dimension linguistique l'action proprement politique du célèbre député de Bourget?

Vingt ans de «loi 101»

Il ne fait aucun doute que la «loi 101», promulguée en 1977, a ralenti l'anglicisation systématique et généralisée des allophones. Mais l'étude démo-linguistique d'ensemble de Marc Termote (Le Devoir, 30 mars 1999) démontre que leur assimilation linguistique à la minorité anglophone se perpétue à un taux qui tient de la pathologie sociale. La baisse démographique des francophones (passés de 60% à 55,1% de la population de la C.U.M. entre 1981 et 1996) et le quasi maintien des anglophones (passés de 26,9% à 25,3%) ne s'expliquent pas par les taux de natalité, sensiblement les mêmes dans les deux populations. L'explication réside dans les transferts linguistiques vers l'anglais. Considérant les 28 villes de la C.U.M., les allophones passent à l'anglais dans près de 60% des cas. Cela, conclut le démographe, «fait partie de l'incroyable réalité de la langue à Montréal, une réalité unique au monde». Cette réalité, Camille Laurin l'appelait le «scandale»: scandale de l'assimilation des immigrants à la minorité, scandale de la transformation à terme de l'immigrant en assimilateur. À ce scandale voulait mettre fin la Charte de la langue française. Vingt-deux ans plus tard, le scandale continue. Le «père de la loi 101» aurait-il échoué?

Il faut dire que, sous les assauts du Canada et en particulier de Canadiens anglais de Montréal farouchement opposés à l'idée d'un Québec français, on s'est mis à lui trouver bien des «irritants» à la pauvre Charte de la langue française. Si bien que la Cour suprême du Canada, se moquant de la vaste majorité de la population québécoise, a réussi à en invalider des pans entiers.

Camille Laurin mort, The Gazette ironise. Le quotidien anglo-montréalais salue ce «grand

Canadien» qui aurait fait la preuve, dans la pratique, que la protection du français est possible dans le cadre du fédéralisme canadien. Pour un journal qui, au cours de toutes ces années, n'a pas raté une occasion de fustiger Laurin et sa loi «fasciste», la récupération est méprisante et hypocrite. Les vingt dernières années, vécues sous le régime de la «loi 101» ou de ce qui en restait, font au contraire la preuve que le cadre canadien a desservi la cause du français au Québec. Ce cadre a été la condition même du charcutage de la «loi 101»: point d'appui de ses contempteurs, aussi bien que bâillon de ses défenseurs. C'est d'ailleurs invariablement dans le camp «fédéraliste» que cette loi, pourtant avalisée par la population québécoise, a trouvé et trouve toujours ses détracteurs les plus acharnés (y compris bien sûr ceux que The Gazette publie à pleines pages).

Clarification des oppositions politiques

Dès l'origine, la «loi 101» contenait l'idée à la fois de sa nécessité et de son insuffisance. Le D^r Laurin voyait dans la Charte de la langue française une «thérapie collective» nécessaire, non seulement pour contrer le phénomène susdit d'assimilation contre-nature, mais aussi pour éveiller les Québécois à la réalité de leur propre cause, pour les élever à la hauteur de leur destin national. La «loi 101» était l'instrument d'une prise de conscience et d'une émancipation politiques. Le ministre Laurin savait qu'une intervention législative majeure s'imposait en matière linguistique, mais il savait aussi qu'une telle intervention resterait insuffisante si elle n'était pas à terme conjuguée avec la pleine indépendance politique du Québec.

Le D^r Laurin savait aussi que la Charte allait susciter non tellement l'hostilité des adversaires du Parti québécois, des «amis d'en face» comme on les appelle à l'Assemblée nationale, mais celle plus profonde et décisive des adversaires de la cause québécoise elle-même. La Charte allait peut-être réveiller nos démons, mais elle allait surtout lever le voile sur nos véritables adversaires. Laurin entrevoyait que la Constitution de l'«autre nation» serait mise à contribution pour combattre sa loi. Il savait que cette question supposément sectorielle commandait en réalité le positionnement de l'ensemble des forces politiques; sans parler du fait que, dans l'immédiat, la paix sociale à Montréal dépendait de la solution de cette question «linguistique».

La «loi 101» a porté le combat politique du peuple québécois aux limites de ce qui est possible dans le cadre «provincial» et elle a mis ipso facto en évidence l'étroitesse et le caractère inadéquat de ce cadre. Elle a permis de rallier la presque totalité des Québécois derrière une cause commune, leur cause à eux, comme peuple. Pour la première fois, les Québécois (nous ne disons pas les Canadiens français) de toutes origines se sont levés à la défense d'une cause afférente à leur identité politique, à un élément constitutif de leur nationalité. Acte

d'une nation accompli par «son» gouvernement, la «loi 101» ne pouvait pas ne pas enseigner justement que, par-delà des clivages partisans dépassés, parlementaires ou électoraux, les Québécois constituaient une cause commune. Là réside toute la portée historique de la «loi 101», en même temps que sa limitation: instrument d'une cause qu'elle ne pouvait accomplir seule et à laquelle elle ne saurait se substituer.

Politiquement, donc, la Charte de la langue française a eu l'effet d'un révélateur. Elle força les opposants à manœuvrer à découvert (Parti Égalité; Alliance Québec). Elle éroda l'alliance entre «Anglais» et «Canadiens français», sur laquelle a toujours compté le Parti libéral du Québec. En prise directe avec la volonté d'existence d'un peuple, elle força les négateurs de ce peuple à se montrer et braqua le projecteur sur les oppositions réelles.

On sait aujourd'hui avec précision, grâce aux études scientifiques des professeurs Termote et autres, ce que l'expérience directe de la vie à Montréal laissait deviner: la «loi 101» n'a pas su assurer le «Québec français», ni mettre fin à l'anglicisation des immigrants, ni tenir tête aux contestations judiciaires canadiennes. Mais on doit savoir aussi qu'elle a été l'occasion et l'instrument d'une formidable clarification politique, dont nous sommes redevables au Parti québécois et en particulier au jugement et à l'opiniâtreté de Camille Laurin. Cette mise au clair des antagonismes réels était indispensable à la nation québécoise en voie d'émancipation politique. On sait maintenant que pour que Montréal parle français à l'unisson du Québec, il faudra qu'elle cesse d'être une tête de pont du Canada anglais. Pour cela, il faudra faire du Québec un État souverain. Devant l'évolution de la situation démolinguistique montréalaise, proposer la restauration intégrale de la «loi 101» n'aurait guère de sens et serait impraticable, sauf à sortir enfin de l'«erreur fédérale».

Tête de caboche

Une idée ça vrille et pousse
l'idée du champ dans l'épi de blé
au cœur des feuilles l'idée de l'arbre
qui va faire une forêt
et même, même
forcenée, l'idée du chiendent
c'est dans l'homme tenu
sa tourmente aiguillée
sa brave folie grimpante
à hue, et à dia
Non, ça n'déracine pas
ça fait à sa tête de travers
cette idée-là, bizarre! qu'on a
tête de caboche, ô liberté

Gaston Miron
L'homme rapaillé

L'Action nationale est une revue qui œuvre à la promotion de la culture québécoise et de la langue française. Elle travaille à la libération sociale et à l'indépendance politique des Québécoises et des Québécois. Elle est produite par une équipe de 200 collaboratrices et collaborateurs qui proposent des orientations claires. Elle constitue un lieu de débat indispensable au Québec.

L'ACTION NATIONALE
425, boul. de Maisonneuve Ouest,
bureau 1002
Montréal (Québec) H3A 3G5
Téléphone: 514-845-8533
Télécopieur: 514-845-8529
Site: <http://www.action-nationale.qc.ca>
Courriel: revue@action-nationale.qc.ca

Directeur de la publication: Robert Laplante
Coordination: Laurence Lambert
Mise en pages:
Jean-Marie Pesci, Méca Mag, Rawdon
Impression:
Marc Veilleux Imprimeur Inc., Boucherville
ISSN-0001-7469 • ISBN-2-89070
Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
Abonnement 10 numéros - 1 an
Tarif: 42 \$ Étudiant: 22 \$
France: 300 FF Autres pays: 70 \$